MRC de la Côte-de-Beaupré

Nature et culture en harmonie !

GUIDE DU CITOYEN

2023-2025

Guide réalisé en collaboration avec la Sûreté du Québec

familiprix
7, rue Laplante, Château-Richer
418 824-4286 | Livraison gratuite
Kathleen Dion
Pharmacienne
propriétaire affiliée

SPÉCIBOIS
VOTRE SÉLECTION DE BOIS À QUÉBEC
• Poutres structurales
• Bois de patio
• Cèdre rouge de l'Ouest
• Cèdre blanc de l'Est
• Bois d'ébénisterie
• Tables et comptoirs
• Revêtement de bois
• Composantes d'escalier

7680, boul. Ste-Anne, Château-Richer
Québec 418 824-3647

ComptaDC
Martin Dionne • Jocelyn Dionne • Guy Champagne
Tenue de livres • États financiers
Impôts des particuliers
8706, boul. Ste-Anne, Château-Richer
418 827-8524 • info@comptadc.ca
www.comptadc.ca

LA JEUNESSE ET FRÈRES
Garage mécanique
Achat et vente d'autos usagées
Remorquage 24/7
LAJEUNESSEETFRERES.COM
418 827-2971
9698, boulevard Ste-Anne
Sainte-Anne-de-Beaupré
NAPA AUTOPRO

NESS Custom
Carrosserie
Gestion dossier assurance
Restauration de voitures antiques
NESSCUSTOM.COM
418 933-8300
11107, avenue Royale, Beaupré

Les Délices Royales
sucré-salé
Pizzeria et crèmerie artisanale

COMMANDE EN LIGNE
lesdelicesroyales.com
Livraison 418 406-1746
6395, avenue Royale, L'Ange-Gardien
facebook

TOUTE LA MRC DE LA
CÔTE-DE-BEAUPRÉ
SUR VOTRE CELLULAIRE.
www.mrccotedebeaupre.com

1. DÉMARREZ VOTRE CAMÉRA
2. BALAYEZ L'ÉCRAN
3. CLIQUEZ SUR LE LIEN

SOMMAIRE

Mot du préfet 5

Les municipalités constituantes de la MRC 6

Portrait de la MRC 10
Les coordonnées de la MRC 16
Carte du territoire de la MRC 18

Le Conseil de la MRC 20

LES SERVICES ET PROGRAMMES OFFERTS PAR LA MRC :

Direction générale.....22
Les services aux citoyens confiés à Développement Côte-de-Beaupré..28
Aménagement du territoire 31
Évaluation foncière 39
Émission des permis et certificats..41
Service d'aide en rénovation patrimoniale 43
Programmes d'amélioration de l'habitat 45
Développement social.....46
Gestion des matières résiduelles ...50
Sécurité incendie.....55
Cour municipale 60
Sureté du Québec.....62

Rédaction : MRC de La Côte-de-Beaupré

Régie publicitaire :
Éditions Média Plus Communication
Courriel : info@editionsmpc.ca
www.editionsmpc.ca

Impression : Imprimerie Deschamps Impression

Dépôt légal :
Bibliothèque et Archives nationales du Québec 2023

MIXTE
Papier issu de sources responsables
FSC® C103430

MRC de la Côte-de-Beaupré
Nature et culture en harmonie !

BRÛLERIE
BAM
café
AUTOUR DU MONDE
BRÛLERIE - BISTRO
Café en vrac · Torréfié sur place · Sandwicherie
Pâtisserie · Produits locaux maison
418 702-1701
10974, boul. Ste-Anne, suite 102, Beaupré
info@bambruleriebistro.com
www.bambruleriebistro.com

Vélo de la côte
Christian et Marie-Pier, propriétaires
Vente de vélos Marin-Devinci-Norco • Vêtements et accessoires
Réparation • Mise au point • Service de suspensions
6334, boul. Sainte-Anne, L'Ange-Gardien • 418 822-0379
velodelacote.com

AS
MOTO
Kawasaki
ARCTIC CAT
418 824-5585
www.asmoto.com
8940, boul. Ste-Anne, Château-Richer

CHEZ MARIE
Boulangerie artisanale
Spécialité : pain de ménage
et produits d'érable pur
8706, AVENUE ROYALE, CHÂTEAU-RICHER
418 824-4347 • www.boulangeriechezmarie.com

MOT DU PRÉFET

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Je suis fier de vous compter parmi les résidents de notre région et de vous présenter le Guide du citoyen. En tant que préfet de la MRC, j'ai le privilège de travailler aux côtés d'une communauté dynamique, diversifiée et engagée.

Notre région offre une qualité de vie exceptionnelle, avec des paysages à couper le souffle, des villes et des villages animés et une riche histoire culturelle. Nous sommes fiers de notre patrimoine, de notre économie florissante et de notre engagement envers le développement durable.

En tant que citoyen, vous avez un rôle important à jouer dans la vie de notre communauté. Nous comptons sur vous pour contribuer à la croissance économique de notre région, pour préserver notre patrimoine et pour promouvoir des valeurs de respect, d'inclusion et de diversité.

Je vous encourage à explorer notre région et à participer aux activités et événements qui font notre renommée. Si vous avez des questions ou des préoccupations, n'hésitez pas à contacter nos services.

Ensemble, nous pouvons bâtir un avenir prometteur pour tous !

Bonne lecture !

Pierre Lefrançois
Préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré et maire de L'Ange-Gardien

Crédit Photo : Jean-Marie Fecteau

LES MUNICIPALITÉS CONSTITUANTES DE LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Boischatel

- **Population 2023 :** 8957
- **Gentilé :** Boischatelois(e)
- **Municipalité de Boischatel**
  45, rue Bédard
  Boischatel (Québec) G0A 1H0
  418 822-4500
  info@boischatel.net
  www.boischatel.ca

Crédit Photo : MRC MDumas

L'Ange-Gardien

- **Population 2023 :** 3993
- **Gentilé :** Langelois(e)
- **Municipalité de L'Ange-Gardien**
  6355, avenue Royale
  L'Ange-Gardien (Québec) G0A 2K0
  418 822-1555
  info@langegardien.qc.ca
  www.langegardien.qc.ca

Crédit Photo : Jean-Marie Fecteau

Château-Richer

- **Population 2023 :** 4571
- **Gentilé :** Château-Richerois(e)
- **Ville de Château-Richer**
  8006, avenue Royale
  Château-Richer (Québec) G0A 1N0
  418 824-4294
  info@chateaurichercer.qc.ca
  www.chateaurichercer.qc.ca

Crédit Photo : Sonia Benameur

Sainte-Anne-de-Beaupré

- **Population 2023 :** 2989
- **Gentilé :** Saintannois(e)
- **Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré**
  9336, avenue Royale
  Sainte-Anne-de-Beaupré (Québec) G0A 3C0
  418 827-3191
  info@sainteannedebeaupre.com
  www.sainteannedebeaupre.com

Crédit Photo : MRC Jean-François Labrecque

Beaupré

- **Population 2023 :** 3935
- **Gentilé :** Beaupréen(ne)
- **Ville de Beaupré**
  10995, rue des Montagnards
  Beaupré (Québec) G0A 1E0
  418 827-4541
  mairie@villedebeaupre.com
  www.villedebeaupre.com

Saint-Ferréol-les-Neiges

- **Population 2023 :** 3646
- **Gentilé :** Saint-Ferréolais(e)
- **Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges**
  33, rue de l'Église
  Saint-Ferréol-les-Neiges (Québec) G0A 3R0
  418 826-2253
  info@saintferreollesneiges.qc.ca
  www.saintferreollesneiges.qc.ca

Les
Roulottes
E. Turmel
VENTE • ACHAT • LOCATION • FINANCEMENT
SERVICE • PIÈCES • TRANSPORT
www.roulotteturmel.com
418 824-3401 • Téléc. : 418 824-3408
7010, boul. Ste-Anne, Château-Richer

BMR
Centre de rénovation
Raymond Boies inc.
215, RUE LACHANCE, BEAUPRÉ G0A 1E0
T 418 827-4531 | C infobeaupre@rboies.com
8540, BOUL. STE-ANNE, CHÂTEAU-RICHER G0A 1N0
T 418 824-4533 | C infoch@rboies.com

LES JARDINS
de la Côte
RÉSIDENCE POUR RETRAITÉS
ICI, C'EST CHEZ MOI
NOUVEAUX
APPARTEMENTS SUPERVISÉS
2½ 3½ 4½
Ne soyez plus inquiets.
Contactez-nous
418.827.2683
Vous êtes seul et avez besoin d'un coup de pouce occasionnel ?
Venez vivre dans l'un de nos appartements supervisés vous offrant la pleine sécurité en cas de besoin.
Vous êtes un couple et vous avez besoin de répit ?
Faites vos courses ou profitez de vos activités en toute quiétude en sachant que l'être cher ne sera plus seul le temps de votre absence.
Soins infirmiers 24h / 7 jours
Assistance diverse
Animation
400, rue de l'Érablière, Beaupré, Qc G0A 1E0 / www.lesjardinsdelacote.com

30 ans
SENTIER DES CAPS
DE CHARLEVOIX
DEPUIS 1993
VENEZ VIVRE L'INTENSITÉ D'UNE EXPÉRIENCE
NATURELLE ENTRE FLEUVE ET MONTAGNE.
Randonnées • Refuges et camping • Raquette et ski de fond
2 RUE LECLERC, SAINT-TITE-DES-CAPS | 418.823.1117 | sentierdescaps.com

LES MUNICIPALITÉS CONSTITUANTES DE LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Saint-Joachim

- **Population 2023 :** 1430
- **Gentilé :** Saint-Joachimien(ne)
- **Municipalité de Saint-Joachim**
  172, rue de l'Église
  Saint-Joachim (Québec) G0A 3X0
  418 827-3755
  reception@saintjoachim.qc.ca
  www.saintjoachim.qc.ca

Crédit Photo : MRC MDumas

Saint-Tite-des-Caps

- **Population 2023 :** 1488
- **Gentilé :** Saint-Titois(e)
- **Municipalité de Saint-Tite-des-Caps**
  5, rue Leclerc
  Saint-Tite-des-Caps (Québec) G0A 4J0
  418 823-2239
  info@sainttitedescaps.com
  www.sainttitedescaps.com

Crédit Photo : Yves Tremblay, Les yeux du ciel

Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente

- **Population 2023 :** 2
- **Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente**
  1, rue des Remparts
  Québec (Québec) G1R 5L7
  418 692-3981, poste 223
  grouthier@seminairedequebec.ca

PORTRAIT DE LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Historique

Samuel de Champlain effectue sa première visite au Cap-Tourmente en 1623. Toutefois, des fouilles archéologiques ont permis de déterminer la présence d'Autochtones sur le territoire plusieurs centaines, voire plusieurs milliers d'années avant l'arrivée de Champlain. Dès 1626, Champlain y fait construire la première ferme dans la vallée du Saint-Laurent, qui deviendra au début de la colonie, « le grenier de Québec ».

Gare de St-Joachim
Crédit photo : BANQ

1885 - Sainte-Anne-de-Beaupré
Crédit photo : BANQ

1950 - Chemin Royal
Crédit photo : BANQ

La « Côte des beaux prés », comme Champlain l'a nommée en raison des terres fertiles qui parsèment le territoire, accueille les premières familles souches de la Nouvelle-France. C'est ainsi que la Côte devient le « Berceau de l'Amérique française ».

La Seigneurie de Beaupré a connu un développement économique, social et religieux rapide sous le règne de Mgr François Montmorency de Laval entre 1668 et 1680. Le Séminaire de Québec prend ensuite la relève et assure la gestion de la seigneurie pendant près de 200 ans, soit jusqu'en 1854, année de l'abolition du régime seigneurial.

Le Conseil de Comté de Montmorency a tenu sa première assemblée, le 12 juillet 1856, en vertu de l'*Acte des municipalités et des chemins du Bas-Canada* entré en vigueur le 1er juillet 1855. Sa dernière assemblée a eu lieu le 25 novembre 1981.

Le 23 septembre 1981, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la *Municipalité régionale de comté de La Côte-de-Beaupré* a été créée.

La MRC de La Côte-de-Beaupré succède ainsi de plein droit à la Corporation du Conseil de Comté de Montmorency.

Situation

La Côte-de-Beaupré est située entre la Ville de Québec à l'ouest et la MRC de Charlevoix, à l'est. Elle est délimitée au sud par le fleuve Saint-Laurent et fait face à l'Île d'Orléans, tandis qu'au nord, le territoire de la MRC est délimité par la MRC Lac-Saint-Jean-Est.

La MRC de La Côte-de-Beaupré est constituée des 9 municipalités locales et villes suivantes et des territoires non organisés (TNO) Sault-au-Cochon et Lac-Jacques-Cartier qui couvrent 85% de la superficie totale du territoire de la MRC :

- Boischatel
- L'Ange-Gardien
- Château-Richer
- Sainte-Anne-de-Beaupré
- Beaupré
- Saint-Ferréol-les-Neiges
- Saint-Joachim
- Saint-Tite-des-Caps
- Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente

Le logo de la MRC

Le logo est l'image de marque de la MRC qui aide le public à reconnaître les publications, les écrits et les services offerts par la MRC. Ce logo fait l'objet d'un guide des normes graphiques dont la gestion est assumée par la responsable des communications.

Toute personne ou tout organisme qui souhaite utiliser le logo de la MRC doit obtenir l'autorisation de la responsable des communications et doit respecter les règles incluses dans le guide des normes graphiques.

MRC de la Côte-de-Beaupré
Nature et culture en harmonie !

Nous retrouvons dans le logo différents éléments qui symbolisent la Côte-de-Beaupré : les montagnes, le fleuve et les rivières, les champs et le vent. Ce sont les éléments naturels qui font l'identité et l'unicité du territoire de la Côte-de-Beaupré. La calligraphie plus classique fait référence à l'histoire et au patrimoine bâti de la Côte-de-Beaupré.

La beauté des paysages, de même que les sites historiques, patrimoniaux et religieux sont les principales forces de la Côte-de-Beaupré et favorisent une qualité de vie enviable.
C'est pourquoi, en 2021, la MRC s'est dotée d'un énoncé de positionnement : Nature et culture en harmonie !

PORTRAIT DE LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Rôles

En vertu de certaines lois québécoises, la MRC de La Côte-de-Beaupré possède des compétences obligatoires. Les principales sont les suivantes :

- Élaborer, maintenir en vigueur et réviser un schéma d'aménagement et de développement (Loi sur l'aménagement et l'urbanisme) ;
- Élaborer, maintenir en vigueur et réviser un schéma de couverture de risques en incendie (Loi sur la sécurité incendie) ;
- Mettre à jour les rôles d'évaluation foncière (Loi sur la fiscalité municipale) ;
- Élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des matières résiduelles (Loi sur la qualité de l'environnement) ;
- Assumer le développement économique par le soutien aux entreprises et organismes (compétence déléguée à Développement Côte-de-Beaupré) ;
- Assurer la gestion des cours d'eau (Loi sur les compétences municipales) ;
- Assurer des responsabilités municipales des territoires non organisés de Sault-au-Cochon et Lac-Jacques-Cartier (Loi sur l'organisation territoriale) ;
- Procéder à la vente pour défaut de paiement des taxes (Code municipal du Québec) ;
- Élaborer un plan régional des milieux humides et hydriques (Loi sur la conservation des milieux humides et hydriques).

La MRC s'est aussi vu déléguer certaines compétences par le gouvernement du Québec ou a déclaré sa compétence dans les domaines suivants :

- Gestion des matières recyclables et organiques ;
- Transport adapté et collectif (compétence déléguée à Développement Côte-de-Beaupré) ;
- Programmes d'habitation (entente avec la Société d'habitation du Québec) ;
- Gestion des terres publiques intramunicipales ;
- Cour municipale commune.

Enfin, suite à l'élaboration du 1er inventaire du patrimoine bâti de la Côte-de-Beaupré en 2002, le Service d'aide en rénovation patrimoniale a été créé en 2005 dans un objectif de mise en valeur et de conservation du patrimoine bâti.

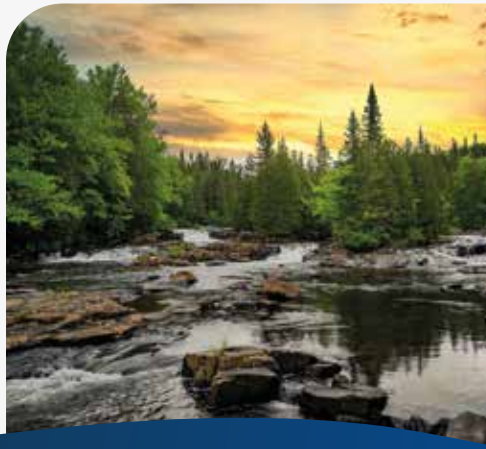

Crédit Photo : Groupe A-Annexe U

Attraits

Entre fleuve et montagnes, en passant par les chutes et canyons, le territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré recèle de nombreux attraits naturels que sont notamment le Mont-Sainte-Anne, le Sentier des Caps de Charlevoix, le Sentier Mestachibo, la Chute Jean-Larose, la Réserve nationale de faune du Cap-Tourmente, la Forêt Montmorency, le Parc de la Chute Montmorency, le Canyon Sainte-Anne et la véloroute Marie-Hélène Prémont.

Les adeptes de sports de plein air peuvent compter sur les sentiers pédestres, de vélo de montagne et de motoneige, les pistes de ski alpin et de ski de fond, mais aussi sur les nombreuses installations sportives qu'offrent les municipalités à ses citoyens..

La route de la Nouvelle-France nous plonge dans l'histoire de la Côte-de-Beaupré en dévoilant ses nombreux attraits culturels, patrimoniaux et agrotouristiques.

La MRC de La Côte-de-Beaupré, une région de villégiature où l'on peut découvrir des attraits patrimoniaux et naturels exceptionnels !

Ce circuit touristique présente sa version numérique composé d'une carte interactive de la Route de la Nouvelle-France et d'arrêts animés sur l'ensemble du circuit.
www.routedelanouvellefrance.com

Les chalets sur le Cap - Saint Joachim
Crédit Photo : Sonia Benameur

Crédit Photo : SEPAC

Crédit Photo : MDumas

Sentier des Caps Crédit Photo : Claude Fortin

Canyon STE ANNE

Atelier Paré - STE-ANNE-DE-BEAUPRÉ
Crédit Photo : Trip advisor

Cap tourmente
Crédit Photo : Sonia Benameur

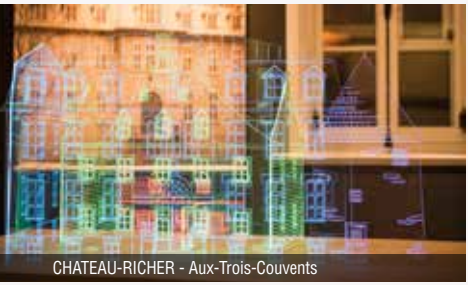

CHATEAU-RICHER - Aux-Trois-Couvents

CHATEAU-RICHER - Aux-Trois-Couvents

Patinoire BOISCHATEL
Crédit Photo : ABCP

Velirium BEAUPRÉ MSA

Chutes Montmorency - BOISCHATEL
Crédit Photo : SEPAC

L'ANGE-GARDIEN - Compte de Roussy

SAINT-FERRÉOL - Les Secrets nordiques
Crédit Photo : Sonia Benameur

Ski BEAUPRÉ MSA
Crédit Photo : Sonia Benameur

PORTRAIT DE LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Les valeurs de la MRC

Les valeurs qui guident la MRC dans la réalisation de sa mission sont :

- **L'ESPRIT DE COLLABORATION ET DE SOLIDARITÉ** qui se caractérise, entre les employés, par une dynamique de travail basée sur l'entraide et la complémentarité interservices et, pour le Conseil de la MRC, par une volonté de décider et d'agir en concertation pour le bien commun de la MRC de La Côte-de-Beaupré.
- **LA TRANSPARENCE** qui se traduit par des communications internes et externes plus fréquentes et une approche de communication renouvelée auprès de la population, des municipalités et des organismes partenaires afin de mieux faire connaître la raison d'être de la MRC et ses nombreuses réalisations.
- **L'ÉCOUTE ET L'OUVERTURE D'ESPRIT** qui permettent d'être à l'écoute constante des besoins des différents partenaires de la MRC et de démontrer une préoccupation sensible aux idées d'autrui.
- **LE LEADERSHIP** qui se manifeste par la place d'avant-plan qu'occupe la MRC de La Côte-de-Beaupré dans l'aménagement et le développement durable de son territoire et sa capacité à trouver des solutions innovantes pour relever les défis de la redynamisation du milieu.
- **L'ÉQUITÉ** qui se manifeste dans l'offre de services aux municipalités locales ainsi que dans la prise de décision sur le plan régional et la gestion des ressources humaines.
- **LA COMPÉTENCE ET LE PROFESSIONNALISME** qui se manifestent par le travail d'employés dévoués et bien formés et d'une équipe d'élus impliqués dont les décisions, les actions et le discours sont cohérents avec la mission, les valeurs et les mandats de la MRC.

LES COORDONNÉES DE LA MRC

3, rue de la Seigneurie, Château-Richer (Québec) G0A 1N0
Téléphone : 418 824-3444 | Télécopieur : 418 824-3917
Courriel : info@mrccotedebeaupre.qc.ca | www.mrccotedebeaupre.com

La MRC et son équipe

Direction générale

Jean-Guillot, Directeur général et greffier-trésorier
#229 ✉ jeanfrancoisguillot@mrccotedebeaupre.qc.ca

Béatrice Pauly
Directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe et responsable du greffe et des communications
#227 ✉ beatricepauly@mrccotedebeaupre.qc.ca

Sonia Benameur, Agente administrative à la direction générale
#233 ✉ soniabenameur@mrccotedebeaupre.qc.ca

Sylvie Hardy, Responsable de la comptabilité
#223 ✉ sylviehardy@mrccotedebeaupre.qc.ca

Jade Robitaille, Agente administrative à la comptabilité
#236 ✉ comptabilite@mrccotedebeaupre.qc.ca

Aménagement du territoire

Gabrielle Rivard, Responsable de l'aménagement du territoire et du développement durable
#222 ✉ gabriellerivard@mrccotedebeaupre.qc.ca

Mylène Légère, Aménagiste-géomaticienne
#237 ✉ mylenelegere@mrccotedebeaupre.qc.ca

Alexandre Potvin, Aménagiste
#239 ✉ alexandrepotvin@mrccotedebeaupre.qc.ca
Amaury Sainjon, Aménagiste
#237 ✉ amaurysainjon@mrccotedebeaupre.qc.ca

Évaluation foncière

Gaétan Laberge, Responsable du service de l'évaluation et Coordonnateur des services techniques
#225 ✉ gaetanlaberge@mrccotedebeaupre.qc.ca

Guillaume Racine, Analyste-calculateur
#246 ✉ guillaumeracine@mrccotedebeaupre.qc.ca

Pierre-Olivier Gagnon, Technicien-inspecteur en évaluation foncière non résidentiel
#238 ✉ p-ogagnon@mrccotedebeaupre.qc.ca

Serge Déziel, Technicien-inspecteur en évaluation foncière résidentiel
✉ sergedeziel@mrccotedebeaupre.qc.ca

Frédéric Poulin, Technicien-inspecteur en évaluation foncière résidentiel
fredericpoulin@mrccotedebeaupre.qc.ca

Franco Del Bene, Technicien-inspecteur en évaluation foncière résidentiel
#226 frandelbene@mrccotedebeaupre.qc.ca

Émilie Côté-Bergeron, Agente administrative à l'évaluation et aux services techniques
#242 reception@mrccotedebeaupre.qc.ca

Gestion des matières résiduelles

Marie-Andrée St-Pierre, Conseillère en gestion des matières résiduelles
#234 gmr@mrccotedebeaupre.qc.ca

Service d'aide en rénovation patrimoniale

Mélissa Ennis, Conseillère en rénovation patrimoniale
#224 sarp@mrccotedebeaupre.qc.ca

Développement social

Marie-Ève Lachance, Conseillère en développement social
#240 melachance@mrccotedebeaupre.qc.ca

Sandra Boutet, Agente de développement social
#230 sandraboutet@mrccotedebeaupre.qc.ca

Cour municipale

Chantal Hamel, Greffière
#231 chantalhamel@mrccotedebeaupre.qc.ca

Jessica Carrier, Greffière adjointe
#232 jessicacarrier@mrccotedebeaupre.qc.ca

Keven Larouche, Agent administratif à la Cour municipale
#232 kevenlarouche@mrccotedebeaupre.qc.ca

Manon Blouin, Réceptionniste et agente de bureau
#221 manonblouin@mrccotedebeaupre.qc.ca

Sécurité publique

Christian Paré, Coordonnateur à la sécurité publique
securiteincendie@mrccotedebeaupre.qc.ca

La MRC et son équipe, Crédit photo : MRC, PFortin

CARTE DE LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

L'Ange-Gardien
Pierre Lefrançois
Préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré

Maire de Sainte-Anne- de-Beaupré
Jacques Bouchard

Maire de Boischatel
Benoit Bouchard

Maire de Château-Richer
Gino Pouliot

Maire de Saint-Joachim
Mario Langevin

La MRC en chiffres

- Superficie (en terre ferme) : 4 851 km^2
- Densité de population: 6,40 hab./km^2
- 9 municipalités et 2 TNOs (Sault-au-Cochon et Lac-Jacques-Cartier)
- 31 066 habitants en 2022
- 43,6 âge moyen
- 79,9% taux de travailleurs des 25-64 ans
- Valeur foncière moyenne des résidences unifamiliales : 295 803 $
- Revenu d'emploi médian des 25-64 ans : 56 043 $

Source : Institut de la statistique du Québec

Maire de Beaupré
Pierre Renaud

Mairesse de Saint-Ferréol-les-Neiges
Mélanie Royer-Couture

Maire de Saint-Tite- des-Caps
Majella Pichette

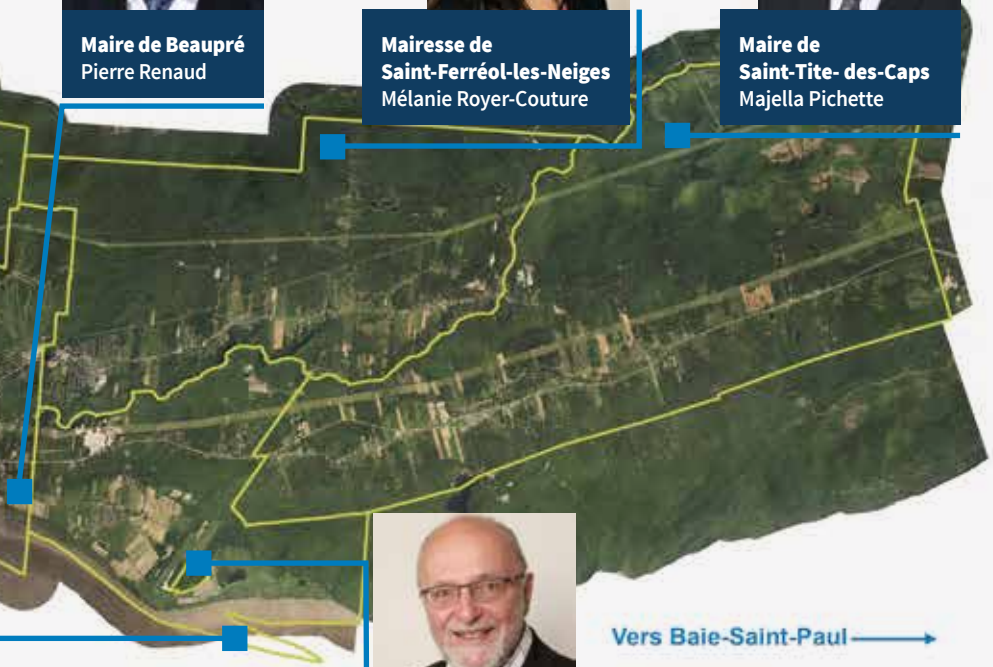

Saint-Louis-de-Gonzague du- Cap-Tourmente
Gilles Routhier
(représentant)

LE CONSEIL DE LA MRC

Composition et fonctionnement

Le Conseil de la MRC est composé du préfet élu et des représentants de municipalités locales situées sur le territoire. Le mandat des membres du Conseil est de quatre (4) ans et coïncide avec les élections générales municipales qui se tiennent le 1er dimanche de novembre. « Le préfet est élu par les membres du conseil, parmi ceux qui sont maires » (Loi sur l'organisation territoriale municipale). Quant au préfet suppléant, il est nommé par résolution par le Conseil de la MRC pour agir sa place lorsque nécessaire.

Au terme des élections municipales du 7 novembre 2021, le Conseil de la MRC de La Côte-de-Beaupré est composé des personnes suivantes :

- **M. Pierre Lefrançois**, préfet et maire de L'Ange-Gardien
- **M. Benoit Bouchard,** maire de Boischatel
- **M. Gino Pouliot,** maire de Château-Richer
- **M. Jacques Bouchard,** maire de Sainte-Anne-de-Beaupré
- **M. Pierre Renaud,** maire de Beaupré
- **Mme Mélanie Royer-Couture,** mairesse de Saint-Ferréol-les-Neiges
- **M. Mario Langevin,** maire de Saint-Joachim
- **M. Majella Pichette,** maire de Saint-Tite-des-Caps
- Suite au départ de M. Jacques Roberge en juillet 2022, **M. Gilles Routhier**, a été nommé comme représentant de Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente.

Les séances du conseil

Le Conseil de la MRC tient ses séances ordinaires habituellement tous les 1ers mercredis de chaque mois. Les dates sont fixées par résolution et diffusées sur le site Internet de la MRC (www.mrccotedebeaupre.com).

Une séance doit aussi se tenir le quatrième mercredi du mois de novembre pour l'adoption du budget.

Les règles de prise de décision

Les décisions prises par le Conseil de la MRC le sont à la double majorité des voix. La première majorité est celle des voix exprimées et la seconde est celle des populations attribuées aux représentants qui ont exprimé des voix positives. Le Conseil de la MRC étant composé de 9 membres, une décision prise à la double majorité signifie que plus de 5 membres représentant plus de 50% de la population se sont prononcés en faveur d'une proposition.

Les ordres du jour des séances ordinaires du Conseil de la MRC sont disponibles sur le site Internet de la MRC(www.mrccotedebeaupre.com). Les procès-verbaux des séances ordinaires y sont aussi disponibles une fois qu'ils sont adoptés par le Conseil de la MRC.

Les comités de la MRC

La MRC met aussi en place certains comités responsables de dossiers spécifiques. Ces comités ont un pouvoir de recommandations au Conseil de la MRC. Les comités constitués à ce jour sont les suivants :

- Comité d'aménagement, d'urbanisme et de planification ;
- Comité de sécurité publique ;
- Comité de sécurité incendie et civile ;
- Comité de suivi de la Stratégie régionale concertée de gestion durable des matières résiduelles ;
- Comité multiressource (gestion du TNO Sault-au-Cochon) ;
- Table MRC-UPA (Union des producteurs agricoles) ;
- Comité finance et ressources humaines ;
- Comité familles et aînés ;
- Comité Patrimoine
- Comité Démolition

CERTAINS REPRÉSENTANTS DE LA MRC SIÈGENT AUSSI SUR LES COMITÉS ET ORGANISATIONS EXTERNES SUIVANTS :

- Forum des élus de la Capitale-Nationale ;
- Comité directeur de l'Entente agricole et agroalimentaire de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis ;
- Comité d'investissement FLI (Fonds local d'investissement) ;
- Conseil d'administration Développement Côte-de-Beaupré ;
- Comité projets – milieux ruraux ;
- Corporation du bassin de la Jacques-Cartier ;
- Organisme de bassins versants Charlevoix Montmorency ;
- Agence des Forêts de Québec 03 ;
- Comité de suivi de l'Entente culturelle.
- Comité consultatif régional (CCR) relatifs aux services de garde éducatifs à l'enfance de la Capitale-Nationale

DIRECTION GÉNÉRALE

La direction générale coordonne l'ensemble des activités et services de la MRC. Plus précisément, elle assume les fonctions suivantes :

- Administration du budget ;
- Gestion du personnel ;
- Communications ;
- Gestion documentaire ;
- Gestion des rencontres du Conseil de la MRC et des Comités ;
- Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes ;
- Application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels ;
- Gestion de l'Entente de délégation avec Développement Côte-de-Beaupré ;
- Gestion des Fonds réservés à des fins de développement régional et du Fonds de la région de la Capitale-Nationale.

Administration du budget

Les états financiers consolidés sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ils contiennent certaines informations financières établies à des fins fiscales conformément au *Manuel de la présentation de l'information municipale* publié par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Celles-ci comprennent :

- l'excédent (déficit) de l'exercice à des fins fiscales par organismes ;
- la ventilation de l'excédent (déficit) accumulé à des fins fiscales ;
- et l'endettement total net à long terme consolidé.

Les rapports financiers consolidés sont accessibles sur le site Internet de la MRC (www.mrccotedebeaupre.qc.ca).

Information : Budget, veuillez contacter M. Jean-François Guillot, directeur général et greffier-trésorier de la MRC de La Côte-de-Beaupré : 418 824-3420 poste 229.

Communications

La politique et le plan de communication adoptés fin 2018 par le Conseil de la MRC visent les objectifs suivants :

- Améliorer l'image de marque de la MRC ;
- Valoriser les services offerts par la MRC et les projets réalisés et en cours ;
- Informer les citoyens et les municipalités locales sur ces services et projets ;
- S'assurer de la bonne compréhension de ces services et projets ;
- Faire rayonner les projets réalisés par la MRC.

Les principaux moyens de communication utilisés sont les suivants :

- Site Internet (www.mrccotedebeaupre.com) ;
- Infolettres mensuelles L'Écho de la Côte-de-Beaupré (inscrivez-vous depuis le site Internet de la MRC) ;
- Page Facebook www.facebook.com/mrccotedebeaupre/, et chaîne Youtube de la MRC ;
- Articles dans les journaux locaux (L'Autre Voix et Ici l'info) ;
- Articles transmis aux municipalités pour diffusion dans leurs canaux de communication ;
- Entrevues réalisées avec la Télévision d'ici ;
- Rapports annuels disponibles sur le site Internet de la MRC ;
- Guide du citoyen, etc.

Information : Communications, veuillez contacter Mme Béatrice Pauly, responsable du greffe et des communications de la MRC de La Côte-de-Beaupré : beatricepauly@mrccotedebeaupre.qc.ca, 418 824-3420 poste 227.

DIRECTION GÉNÉRALE

Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes

La taxe foncière constitue le principal revenu des municipalités. Toutefois, pour divers motifs, certains propriétaires sont en défaut de paiement de taxes auprès de leur municipalité. Selon le *Code municipal du Québec (article 1022 et suivants)* et à la demande des municipalités, la MRC a la responsabilité de vendre des immeubles pour le motif de non-paiement de taxes foncières municipales et scolaires. La « vente pour taxes » représente pour les acheteurs un investissement et pour les municipalités un outil légal pour recouvrer les sommes qui leur sont dues. Le processus de vente pour défaut de paiement de taxes foncières est le suivant en vertu du Code municipal et du règlement #198 adopté par le Conseil de la MRC en novembre 2017 :

- **Mars** : Transmission de la liste des immeubles à vendre pour défaut de paiement de taxes par les municipalités locales concernées à la MRC (Boischatel, L'Ange-Gardien, Château-Richer, Saint-Ferréol-les-Neiges, Saint-Joachim, Saint-Tite-des-Caps et les TNO Sault-au-Cochon et Lac-Jacques-Cartier ;
- **Avril :** Avis de la MRC à chaque propriétaire inscrit et publication de la liste dans le journal ;
- **Juin :** Vente à l'enchère publique des immeubles par la MRC (2e jeudi du mois de juin). Le paiement se fait en argent comptant, mandat-poste ou chèque certifié. Sur paiement, l'acheteur reçoit un certificat d'adjudication. L'acheteur est dès lors saisi de la propriété et peut en prendre possession, mais est assujetti au retrait qui peut être exercé dans l'année suivant l'adjudication ;
- **Adjudication définitive :** si le propriétaire vendu ne s'est pas prévalu de son droit de retrait à la date d'anniversaire (1 an), l'acheteur peut faire confectionner un contrat de vente définitive chez un notaire de son choix ;

La période de retrait d'un an est la période pendant laquelle le propriétaire vendu peut reprendre possession de son immeuble, sur paiement de l'enchère avec des frais additionnels. Dans ce cas, l'acheteur est remboursé du montant payé lors de l'adjudication (+10% d'intérêts -2,5% d'honoraires à la MRC), ce qui a pour effet d'annuler la vente pour défaut de taxes de l'immeuble.

Information : Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes, veuillez contacter Mme Béatrice Pauly, responsable du greffe et des communications de la MRC de La Côte-de-Beaupré : beatricepauly@mrccotedebeaupre.qc.ca, 418 824-3420 poste 227.

Application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

En tant qu'organisme public, la MRC de La Côte-de-Beaupré est assujettie à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Elle doit permettre l'accès aux documents qu'elle détient et assurer la protection des renseignements personnels qu'ils contiennent.

Une personne peut demander d'avoir l'accès à un document de la MRC ou à un document personnel la concernant que détient la MRC. Elle peut aussi demander la rectification d'un renseignement personnel la concernant.

La personne qui désire avoir accès à des documents en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels peut le faire par écrit.

Elle doit :

- S'identifier et donner toutes ses coordonnées ;
- Identifier précisément le document demandé (titre, auteur, sujet, date ou période visée, service concerné) ;
- Faire parvenir une demande directement au responsable de l'accès à l'information, soit le directeur général et greffier-trésorier.

Pour toute demande d'accès, veuillez contacter M. Jean-François Guillot, directeur général et greffier trésorier de la MRC de La Côte-de-Beaupré : jeanfrancoisguillot@mrccotedebeaupre.qc.ca, 418 824-3420 poste 229.

château-richer

KCR KARTING

À 15 MINUTES
DU CENTRE VILLE
DE QUÉBEC

NOUVEAUTÉ 2023

BÂTIMENT MODERNE ET RESTO BAR

OUVERT À L'ANNÉE

EN GROUPE EN FAMILLE OU ENTRE AMIS

VENEZ VIVRE L'EXPÉRIENCE !

418 824-5278 | KCR-KARTING.COM

RÉSERVATION TRÈS FORTEMENT RECOMMANDÉE

DIRECTION GÉNÉRALE

Gestion des Fonds réservés à des fins de développement régional et du Fonds de la région de la Capitale-Nationale

Fonds réservés à des fins de développement régional

En mai 2016, la MRC de La Côte-de-Beaupré a adopté un règlement relatif à la constitution et à la gestion de trois fonds réservés à des fins de développement régional. Les montants issus de ces fonds proviennent des contributions du Parc éolien de la MRC de La Côte-de-Beaupré (partenariat entre Boralex inc. et la MRC) ainsi que d'Hydro-Canyon Saint-Joachim (partenariat entre Axor inc., la municipalité de Saint-Joachim et la MRC).

Ainsi, les montants annuels versés aux fonds sont investis en conformité avec les pouvoirs d'aide de la MRC principalement dans des projets d'immobilisation dans une proportion de 40% pour les municipalités de Boischatel, L'Ange-Gardien et Château-Richer, et de 40% pour les municipalités de Sainte-Anne-de-Beaupré, Beaupré, Saint-Joachim, Saint-Ferréol-les-Neiges et Saint-Tite-des-Caps.

La proportion restante de 20% est investie pour l'ensemble de la MRC pour d'autres projets d'immobilisation ainsi que pour des programmes d'aides, dons et commandites conformément aux politiques de la MRC.

PARC ÉOLIEN - Crédit photo : MDumas

HYDRO-CANYON SAINT-JOACHIM - Crédit photo : Styro

Fonds de la région de la Capitale-Nationale

En 2018, la MRC de La Côte-de-Beaupré a signé une Entente de délégation du Fonds de la région de la Capitale-Nationale qui a pour objet de contribuer au dynamisme, à la vitalité, au développement, à l'essor et le rayonnement de la région de la Capitale-Nationale. Cette entente a été renouvelée jusqu'en 2025.

Information : Fonds réservés à des fins de développement régional et Fonds de la région de la Capitale-Nationale, veuillez contacter M. Jean-François Guillot, directeur général de la MRC de La Côte-de-Beaupré : jeanfrancoisguillot@mrccotedebeaupre.qc.ca, 418 824-3420 poste 229.

LES SERVICES AUX CITOYENS CONFIÉS À DÉVELOPPEMENT CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Développement économique et local

Développement Côte-de-Beaupré
SOUTENIR MOBILISER ENTREPRENDRE

Par la signature de l'Entente de délégation avec la MRC de La Côte-de-Beaupré en 2015, Développement Côte-de-Beaupré s'est vu confier la planification et le soutien au développement économique et le développement local et régional sur le territoire de la Côte-de-Beaupré.

Développement Côte-de-Beaupré : Partenaire de vos projets d'affaires

Leur mission

La mission de Développement Côte-de-Beaupré est de favoriser et soutenir l'émergence de projets structurants visant le développement local, de l'économie et de l'emploi.

Fort de son rôle rassembleur, Développement Côte-de-Beaupré offre des services pour les entrepreneurs et les acteurs du développement économique et favorise la réalisation de projets d'entreprises privées ou collectives et le soutien aux actions ou projets structurants pour l'amélioration du milieu de vie.

Leurs services

Une équipe de professionnels est dédiée au soutien à l'entrepreneuriat et au développement local. Parmi les services offerts :

- Aide à la réalisation du plan d'affaires ;
- Aide financière ;
- Accompagnement et suivi des entreprises et des projets ;
- Microcrédit Côte-de-Beaupré : entreprise en prédémarrage ;
- Soutien au transfert ou à l'acquisition d'une entreprise ;
- Aide à la recherche de financement ;
- Références à des services spécialisés ;
- Développement de projets touristiques, culturels et patrimoniaux ;
- Promotion et animation du territoire ;
- Activités de consultation et de formation ;
- Recherche de terrains ou bâtiments pour implantation ou développement d'entreprise.

Les Fonds

Développement Côte-de-Beaupré dispose de fonds permettant d'intervenir financièrement dans des projets de soutien à entrepreneuriat - incluant l'économie sociale - et dans des projets structurants pour améliorer les milieux de vie de la MRC de La Côte-de-Beaupré. Parmi ceux-ci :

- Fonds Régions et ruralité (FRR) ;
- Fonds local d'investissement (FLI) / Fonds local de solidarité (FLS) ;
- Fonds local d'investissement – Volet relève ;
- Fonds de développement des entreprises d'économie sociale (FDEES) ;
- Fonds Jeunes promoteurs (FJP) ;
- Fonds microcrédit Côte-de-Beaupré ;
- Mesure soutien au travail autonome (STA) – Services Québec ;
- Fonds Événements ;
- Programme de soutien aux événements Mouvement Mont-Sainte-Anne ;
- Fonds d'embellissement de la route 138.

Information : Services et fonds gérés par Développement Côte-de-Beaupré, veuillez consulter le site Internet : www.enaffairesaveclacote.com et www.notrepanorama.com, ou contacter Développement Côte-de-Beaupré : info@developpementcotedebeaupre.com, 418 827-5256.

Fonds d'embellissement de la route 138

LES SERVICES AUX CITOYENS CONFIÉS À DÉVELOPPEMENT CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Transport collectif et adapté

PLUMobile : L'Organisateur de vos déplacements entre la Côte-de-Beaupré, l'Ile d'Orléans et Québec.

Transport collectif

Que ce soit pour le travail, les études, les loisirs, et même pour le tourisme, PLUmobile est la solution pour vos déplacements sur la Côte-de-Beaupré, l'Île d'Orléans, Québec et Sainte-Foy!

Découvrez où nos horaires et où nos parcours vous mènent au www.plumobile.ca.

Transport adapté

Pour les personnes admissibles au transport adapté, PLUmobile offre un service à domicile (porte-à-porte) afin d'assurer un transport en toute quiétude et sécurité. Les conditions d'admissibilité sont présentées sur le site Internet : www.plumobile.ca.

Téléphone : 418 827-8484 du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h Internet : www.plumobile.ca.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le service de l'aménagement du territoire a pour mission de planifier l'organisation et le développement du territoire. Il met en place les orientations en matière d'aménagement du territoire de la MRC dont le suivi du schéma d'aménagement et de développement durable et l'analyse de la conformité des règlements municipaux au regard des objectifs et dispositions du Schéma d'aménagement. Il offre également un support conseil aux municipalités locales en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme.

Plan de développement durable

La Planification stratégique de développement durable de la MRC, adoptée en 2013, est le fruit d'un important exercice de consultation auprès d'une centaine d'intervenants du milieu.

Elle présente la vision stratégique et les grandes orientations de développement qui guide, de manière rassembleuse et durable, les choix en matière d'aménagement du territoire et de développement du milieu.

- Vision stratégique :

« En 2030, la Côte-de-Beaupré offrira et développera des milieux de vie dynamiques et attirants ...

  - qui mettent en valeur et protègent les éléments distinctifs du territoire que sont ses attraits naturels et ses racines,
  - qui offrent une qualité de vie enviable,
  - qui développent pleinement les potentiels du territoire, sur les plans économique, agricole, touristique, culturel, social et environnemental. La Côte-de-Beaupré aura le leadership nécessaire pour développer collectivement ces potentiels dans le respect des principes de développement durable. »

- Plan de développement durable des collectivités 2021-2025. Afin d'assurer une continuité de la démarche de développement durable, le Conseil de la MRC a adopté en mai 2021 le Plan d'action 2021-2025. Ce plan d'action s'appuie sur la mise en œuvre des planifications stratégiques adoptées lors du précédent plan et propose une nouveauté qui permettra une mise en œuvre opérationnelle et concrète du développement durable.;

Milieux humides - Crédit photo : Mathilde Crepin

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Schéma d'aménagement et de développement durable

L'aménagement du territoire est l'une des principales responsabilités de la MRC de La Côte-de-Beaupré.

Le schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) est l'outil de planification de l'aménagement du territoire. Son contenu et les modalités d'adoption sont dictés par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU). Le SADD établit les lignes directrices en matière d'aménagement du territoire d'une MRC auxquelles doivent se conformer les municipalités locales dans l'élaboration de leur plan et réglementation d'urbanisme et doit confirmer les différentes orientations gouvernementales.

Dans le processus de planification de l'aménagement du territoire, plusieurs aspects interreliés sont pris en considération; tant l'économie, la démographie, le transport, l'urbanisation et tout ça idéalement dans une perspective de développement durable, dans le but de mettre en valeur le territoire et ses ressources. L'aménagement du territoire n'est pas seulement de la planification, il passe aussi à l'action par la mise en œuvre de projets qui font suite au processus de planification et qui tiennent compte des potentiels et des contraintes du territoire, soit les contraintes d'ordre social, économique, environnemental, physique ou technique.

Le schéma d'aménagement et de développement durable, entré en vigueur en janvier 2014. Il est basé sur 4 orientations :

- Utiliser de façon optimale le territoire et ses ressources,
- Assurer un développement économique durable,
- Préserver et améliorer le caractère distinctif du territoire, sur les plans culturel, patrimonial et paysager,
- Accroître la qualité de vie des citoyens.

La MRC agit à titre de responsable de la mise en œuvre et du suivi du Plan d'action du SADD. Elle appuie, mobilise les porteurs d'action et assure un suivi régulier de l'état d'avancement des travaux.

Information : Plan de développement durable et Schéma d'aménagement, veuillez contacter Mme Gabrielle Rivard, Responsable du service de l'aménagement et du développement durable de MRC de La Côte-de-Beaupré : gabriellerivard@mrccotedebeaupre.qc.ca, 418 824-3420 poste 222.

Crédit photo : MDumas

Gestion des cours d'eau

Depuis le 1er janvier 2006, la Loi sur les compétences municipales (LCM) confère la responsabilité de la gestion des cours d'eau aux MRC. La principale obligation découlant de cette responsabilité est d'assurer le libre écoulement des eaux. Lorsque la MRC est informée de la présence d'une obstruction dans un cours d'eau qui menace la sécurité des biens ou des personnes, elle doit réaliser les travaux requis pour rétablir de libre écoulement des eaux. La MRC peut également entreprendre des travaux de création, d'aménagement et d'entretien de cours d'eau. Ces travaux sont assujettis à l'obtention d'autorisations auprès de différents ministères.

L'article 108 de la LCM permet à la MRC de conclure une entente avec une municipalité locale afin de lui confier l'application des règlements, le recouvrement de créances et la gestion des travaux. Une telle entente a été conclue avec toutes les municipalités locales de notre territoire.

Afin d'assurer la mise en œuvre de sa compétence en matière de cours d'eau, la MRC a adopté une Politique de gestion des cours d'eau ainsi qu'un Règlement sur le libre écoulement des eaux.

Les cours d'eau suivants sont exclus de la compétence de la MRC :

- Le fleuve Saint-Laurent ;
- Et les portions des rivières Sainte-Anne-du-Nord et Montmorency qui sont sujettes aux marées (embouchures).

Avant d'entreprendre tout travaux dans un cours d'eau ou à proximité de celui-ci, assurez-vous de contacter l'inspecteur de votre municipalité.

Information : Gestion des cours d'eau, veuillez contacter M. Alexandre Potvin, aménagiste de MRC de La Côte-de-Beaupré : alexandrepotvin@mrccotedebeaupre.qc.ca, 418-824-3420 poste 239.

Crédit photo : Jean-Francois Labrecque

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Convention de gestion territoriale pour le TNO Sault-au-Cochon

Une convention de gestion territoriale constitue un acte de délégation à portée multisectorielle par lequel les ministres de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) et de la Forêt, de la Faune et des Parcs (MFFP) confient à une MRC, sous certaines conditions, des pouvoirs et des responsabilités en matière de planification, de gestion et de réglementation foncière et forestière du territoire public intramunicipal.

Depuis 2003, la MRC de La Côte-de-Beaupré est signataire d'une telle entente de délégation de gestion à cet effet avec les ministères impliqués. Par cette entente, la MRC s'est vu confier la responsabilité de planifier, en concertation avec l'ensemble des intéressés, l'aménagement intégré des ressources du territoire non organisé (TNO) Sault-au-Cochon. Pour ce faire, la MRC adopte un Plan d'aménagement intégré qui présente les grandes orientations de mise en valeur et de développement. De plus, en vertu de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, la MRC doit élaborer un plan d'aménagement forestier intégré tactique (PAFIT) et un plan d'aménagement forestier opérationnel (PAFIO). Le PAFIT présente les objectifs et les stratégies d'aménagement forestier, alors que le PAFIO contient les secteurs d'invention où sont planifiées la récolte de bois et d'autres activités d'aménagement forestier.

Information : Convention de gestion territoriale, veuillez contacter Mme Gabrielle Rivard, Responsable du service de l'aménagement du territoire et du développement durable de MRC de La Côte-de-Beaupré : gabriellerivard@mrccotedebeaupre.qc.ca, 418-824-3420 poste 222.

Crédit photo : Sonia Benameur

Plan de développement de la zone agricole (PDZA)

Un PDZA est un document de planification qui vise à mettre en valeur la zone agricole de la MRC en favorisant le développement durable des activités agricoles. Le PDZA de la MRC de La Côte-de-Beaupré provient du désir de la MRC de se doter d'un outil de planification pour développer et mettre en valeur son territoire agricole de manière durable. Il repose sur un diagnostic du territoire et sur la détermination des possibilités de développement des activités agricoles.

Plus particulièrement, la MRC s'est dotée de la vision suivante :

La Côte-de-Beaupré est agricole d'âme, de culture et de tradition. La profession agricole a façonné la Côte des Beaux Prés. D'ici 2030, fières de leurs origines, les collectivités de la Côte-de-Beaupré contribueront en permanence à l'attractivité entrepreneuriale de leur territoire agricole dans un souci d'en optimiser le développement de l'occupation par des activités agricoles, forestières et agrotouristiques.

Afin de contribuer à cette vision, le PDZA de la Côte-de-Beaupré comprend un plan d'action triennal basé sur les axes d'intervention suivants :

- La gouvernance ;
- La production et la transformation alimentaire ;
- La valorisation des produits sur les marchés ;
- L'identité du terroir.

De plus, en partenariat avec Développement Côte-de-Beaupré, la MRC de La Côte-de-Beaupré a mis en place Dégustons Côte-de-Beaupré. Il s'agit d'une initiative régionale visant à soutenir et à faire la promotion des produits agroalimentaires de la région. D'un point de vue économique, cette signature régionale permet la création de nouvelles opportunités d'affaires en circuit court et d'un point de vue social, elle renforcit le sentiment d'appartenance et de fierté envers le savoir-faire de la Côte-de-Beaupré.

Dégustons Côte-de-Beaupré est le symbole du rassemblement des producteurs, transformateurs, restaurateurs et commerçants de la Côte-de-Beaupré pour promouvoir la qualité et la diversité de leurs produits.

Information : Plan de développement de la zone agricole (PDZA), veuillez contacter M. Alexandre Potvin, aménagiste de MRC de La Côte-de-Beaupré : alexandrepotvin@mrccotedebeaupre.qc.ca, 418-824-3420 poste 239.

Information : Dégustons Côte-de-Beaupré, veuillez contacter Mme Michèle Abdelnour de Développement Côte-de-Beaupré : michele.abdelnour@developpementcdb.com, 418-827-5256.

Crédit photo : Jean-Marie Fecteau

OFFRE EXCLUSIVE!

Résidents Côte-de-Beaupré

PASSE 3 SAISONS

Accès illimité au site

Printemps - Été - Automne

CATÉGORIES	TARIFS*
Adulte	19,60$ +tx
6 à 17 ans	12,60$ +tx
Moins de 5 ans	GRATUIT

CANYON SAINTE-ANNE

418 827-4057 CANYONSA.QC.CA

*Tarifs peuvent être modifiés sans préavis. Preuve de résident avec photo demandée.

viacapitale
ÉLITE

Danièle
Boucher
Courtier immobilier

VIA CAPITALE ÉLITE | AGENCE IMMOBILIÈRE

VENTE OU ACHAT
POUR DE BONS RÉULTATS, CONTACTEZ MOI !

Pour connaître la valeur de votre propriété :

418 563-6373

www.danielebоucher.com
boucherdaniele5@gmail.com

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)

En juillet 2015, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a annoncé la mise en place du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF).

Le PADF permet de déléguer à l'ensemble des MRC d'une région des responsabilités en regard de la gestion intégrée des ressources et du territoire. Pour la région de la Capitale-Nationale, l'entente de délégation du PADF lie les MRC de Portneuf, de La Jacques-Cartier, de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est.

Le volet 1 du programme vise à supporter les éléments suivants :

- la coordination et le fonctionnement des Tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) ;
- la gestion de la démarche de concertation, comprenant la méthode de prise de décisions des TGIRT et le mode de règlement des différends ;
- l'organisation et la coordination de consultations publiques sur les Plans d'aménagement forestier intégré (PAFI) ;
- l'acquisition de connaissances de différents enjeux, en particulier ceux liés aux préoccupations des TGIRT, afin d'appuyer les décisions et les orientations associées à la planification forestière ;
- l'exécution de toute autre responsabilité ou de tout autre mandat à la demande du Ministère.

Le volet 2 du programme permet de financer certaines interventions ciblées visant à :

- réaliser des travaux d'aménagement forestier sur les terres publiques intramunicipales ou sur les terres privées appartenant à des propriétaires forestiers reconnus en vertu de l'article 130 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF) (Recueil des lois et des règlements du Québec (RLRQ), chapitre A-18.1) ;
- soutenir la réalisation de travaux associés à la voirie multiusage sur les terres publiques ;
- accompagner les initiatives et soutenir l'organisation de différentes activités visant à favoriser l'aménagement forestier et la transformation du bois.

Dans la région de la Capitale-Nationale, les MRC ont fait le choix de centraliser la gestion du volet 1 dans la MRC de Portneuf. Cependant, l'administration du volet 2 est assurée par chacune des MRC signataires de l'entente.

Information : Programme d'aménagement durable des forêts (PADF), veuillez contacter Mme Gabrielle Rivard, Responsable du service de l'aménagement du territoire et du développement durable : gabriellerivard@mrccotedebeaupre.qc.ca, 418 824-3420 poste 222.

ÉVALUATION FONCIÈRE

Depuis 1982, la MRC de La Côte-de-Beaupré est responsable de la confection des rôles d'évaluation foncière ainsi que leurs tenues à jour régulières pour les municipalités de Boischatel, L'Ange-Gardien, Château-Richer, Saint-Joachim, Saint-Louis-de-Gonzague, Saint-Ferréol-les-Neiges, Saint-Tite-des-Caps, et pour deux territoires non organisés (Sault-au-Cochon et Lac-Jacques-Cartier).

Le rôle d'évaluation foncière

Élément de base du régime fiscal au Québec, de la taxation foncière municipale et scolaire, et de la répartition de dépenses entre différents organismes, il regroupe des renseignements sur chacun des immeubles (terrains et bâtiments) situés sur le territoire des municipalités concernées. Il est en vigueur pendant trois exercices financiers municipaux et les données du marché immobilier prises en compte pour l'élaboration du rôle sont antérieures à son entrée en vigueur de 18 mois.
Voici les trois fonctions officielles du rôle d'évaluation foncière :

- **Indiquer les renseignements exigés aux fins de la taxation** foncière municipale et scolaire ;
- **Assurer la transparence de la fiscalité foncière** québécoise en permettant à toute personne intéressée d'accéder à ces renseignements ;
- **Permettre à tout contribuable de comparer** les inscriptions relatives à son immeuble avec celles d'autres immeubles semblables.

La visite de propriété :

Le technicien-inspecteur indique tout ce qui contribue à établir la valeur réelle de la propriété.

- Il prend des mesures
- Il spécifie les matériaux de l'intérieur et de l'extérieur
- Il note les caractéristiques de l'emplacement
- Il fait un croquis du bâtiment
- Il prend des photographies

Pour certains immeubles de type industriel, commercial ou résidentiel, le technicien-inspecteur recueille aussi les renseignements relatifs aux revenus et aux dépenses qui sont propres à l'immeuble.

Les raisons d'une visite :

- Des travaux ont été réalisés à la suite de l'octroi d'un permis de construction
- La propriété a été vendu
- La mise à jour du dossier d'évaluation, conformément à la loi sur la fiscalité municipale qui oblige le service d'évaluations à assurer au moins 1 fois tous les 9 ans de l'exactitude des données en sa possession.

Demande de révision :

En cas de désaccord concernant la valeur d'un immeuble, des recours sont possibles. Consulter les situations permettant de demander une révision sur notre site internet à www.mrccotedebeaupre.com (services aux citoyens – Rôles d'évaluation foncière).

ÉVALUATION FONCIÈRE

Les méthodes d'évaluation foncière

Tous les immeubles inscrits au rôle d'évaluation foncière d'une municipalité doivent être évalués sur la base de la valeur d'échange sur un marché libre et ouvert à la concurrence, établie à une même date. L'évaluateur a recours à l'une ou à plusieurs des trois méthodes présentées dans le tableau ci-dessous :

LES TROIS MÉTHODES D'ÉVALUATION FONCIÈRE	
La méthode de comparaison	Elle consiste à établir la valeur de l'immeuble en se basant sur l'observation des conditions de transaction pour des immeubles similaires et en procédant aux ajustements nécessaires.
La méthode du coût	Elle consiste à établir la valeur de l'immeuble en ajoutant à la valeur du terrain (évalué comme s'il était vacant) le coût de remplacement du bâtiment duquel on a soustrait toute forme de dépréciation.
La méthode du revenu	Elle consiste à établir la valeur de l'immeuble en actualisant les flux de revenus qu'il génère ou est destiné à générer.

Informations Évaluations foncière, veuillez contacter Mme Émilie Côté-Bergeron, agente administrative à l'évaluation et aux services techniques à la MRC de La Côte-de-Beaupré : reception@mrccotedebeaupre.qc.ca»reception@mrccotedebeaupre.qc.ca, 418-824-3420 poste 242.

ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS D'AUTORISATION

TNO Lac-Jacques-Cartier et Sault-au-Cochon

La MRC agit à titre de municipalité locale à l'égard des territoires non organisés (TNO) en vertu de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. O-9) et du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1). Elle a ainsi l'obligation de maintenir en vigueur une réglementation sur ces territoires.

Les TNO Lac-Jacques-Cartier et Sault-au-Cochon sont les deux TNO gérés par la MRC de La Côte-de-Beaupré. Ces TNO couvrent une vaste superficie du territoire de la MRC, soit un peu plus de 85% de sa superficie totale, ce qui représente 4 335 km^2.

La MRC exerce le contrôle, l'application et la surveillance des règlements d'urbanisme sur les territoires non organisés. Ainsi, elle est responsable de l'émission des permis et des certificats d'autorisation en vertu de ces règlements.

Information : TNO Lac-Jacques Cartier et Sault-au-Cochon, veuillez contacter Mme Émilie Côté-Bergeron, agente administrative à l'évaluation et aux services techniques à la MRC de La Côte-de-Beaupré : reception@mrccotedebeaupre.qc.ca, 418 824-3420 poste 242.

Lac Jacques Cartier

Pour vivre une expérience sensorielle ou une consultation venez nous rencontrer

évanescence
clinique médico-esthétique

10989, BOUL. STE-ANNE
LOCAL 100, BEAUPRÉ • 418 827 8424
info@cliniqueevanescence.com
cliniqueevanescence.com

17 AIRES DE JEUX
OUVERT 7 JOURS
SUR RÉSERVATION

10+

QuebFC paintball

Facebook

335, route 138,
Saint-Tite-des-Caps
quebecpaintball@hotmail.com
AVENTUREQUEBECPAINTBAL.COM

581 998-6746

Prenez l'habitude PLUmobile

Gratuit en 2023
sur la Côte

PLUmobile
Simplifie votre quotidien

plumobile.co
418 827-8484

Développement
Desjardins
Hydro Québec

- ESSENCE
- DÉPANNEUR
- BIÈRE, VIN
- BOISSONS
- COLLATIONS
- ALIMENTS FRAIS PRÉPARÉS SUR PLACE
- MARCHÉ EXPRESS
- BISTRO CAFÉ

MARCHÉ Express

6318, boul. Ste-Anne
L'Ange-Gardien
QC G0A 2K0
418 822-0083

TOUJOURS FRAIS, TOUT SIMPLEMENT

ME ANDRÉA MORENCY-PARADIS
NOTAIRE ET CONSEILLÈRE JURIDIQUE

10516, boul. Sainte-Anne, bureau 212,
Sainte-Anne-de-Beaupré
418 827-5741
andreamorencyparadis@notarius.net

DROIT DE LA PERSONNE
Testament
Procuration générale et d'inaptitude
Mandat de protection
Procédure devant le tribunal (homologation)

DROIT FAMILIAL
Contrat de mariage
Convention de vie commune
Célébration de mariage, union civile

SUCCESSION
Recherches testamentaires
Vérification de testament
Déclaration d'hérédité et nomination de liquidateur
Déclaration de transmission

DROIT IMMOBILIER
Financement hypothécaire
Vente et achat
Quittance

SERVICE D'AIDE EN RÉNOVATION PATRIMONIALE

Ce service permet aux citoyens propriétaires d'immeubles patrimoniaux ou d'immeubles situés en milieu patrimonial de pouvoir bénéficier gratuitement de conseils pour la restauration, la rénovation ou l'intégration de nouveaux bâtiments en milieu patrimonial dans une perspective de maintien des caractéristiques historiques des lieux. Le service est aussi disponible pour les commerçants ayant un projet d'enseigne, d'aménagement paysager ou de rénovation admissible au Fonds d'embellissement de la Côte-de-Beaupré.

Programme d'aide à la restauration

Une entente entre le ministère de la Culture et des Communications et la MRC permet d'offrir aux propriétaires de bâtiments patrimoniaux répertoriés dans son inventaire du patrimoine bâti une aide financière pour la réalisation de travaux de restauration admissibles au programme. Cette entente vise à la conservation, la mise en valeur et la transmission du patrimoine bâti de la MRC de La Côte-de-Beaupré.

Information : Service d'aide en rénovation patrimoniale et Programme d'aide à la restauration, veuillez contacter Mme Mélissa Ennis, conseillère en rénovation patrimoniale à la MRC de La Côte-de-Beaupré : sarp@mrccotedebeaupre.qc.ca, 418-824-3420 poste 224.

SAINT-FERREOL

CHÂTEAU-RICHER

L'ANGE-GARDIEN

SAUTOZIEUX

FRESQUE ET PEINTURE MURALE
WWW.SAUTOZIEUX.COM
418.822.3004

L'HOMME DE GRIFFINTOWN

La nouvelle trilogie de science-fiction qui débute au Québec.

Disponible partout en librairie et sur Internet

Nuit Blanche, magazine littéraire : "Captivant, original et passionnant!"

La fabuleuse trilogie
L'homme de Griffintown
disponible aux formats
papier, audio, numérique.

L'invité surprise du G7 — Le maître des circonstances — L'entre deux mondes

« Une histoire captivante et originale. »
Magazine littéraire Nuit Blanche

« Un thriller différent bourré d'action »
Magazine Kirkus Review

Auteur : MARKUS Éditeur : La Plume D'or

gramme
vrac & local

Épicerie
•
Vrac
•
Repas cuisinés

10993A, boul. Sainte-Anne, Beaupré • 418 702-1022

graphica
impression inc.

Impression Offset et Numérique

1670, rue Semple
suite 150, Québec
418 527-9222

IMPRIMERIE BLOUIN
impber@videotron.ca

graphica.qc.ca

JFS
Nouvelle administration

CARROSSIER
ANTI-ROUILLE

3082, Av. Royale, Saint-Férréol-les-Neiges
418 826-2188 • jfscarrossier@hotmail.com

PROGRAMMES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Crédit photo : JPchret

Trois programmes sont proposés par la MRC de La Côte-de-Beaupré en collaboration avec la Société d'habitation du Québec :

- **Programme RénoRégion (PRR) :** Ce programme a pour objectif d'aider financièrement les propriétaires-occupants à faible revenu afin de réaliser des rénovations pour corriger les défectuosités majeures de leur résidence dont la valeur uniformisée doit être inférieure à 150 000$ (excluant le terrain).
- **Programme d'adaptation de domicile (PAD) :** Ce programme a pour objectif de soutenir financièrement les propriétaires d'un domicile occupé par une personne handicapée et de lui permettre d'entrer et de sortir de son domicile, d'accéder aux pièces essentielles et de réaliser les activités de la vie quotidienne de façon sécuritaire.
- **Petits établissements accessibles (PEA) :** Ce programme a pour objectif de fournir une aide financière aux propriétaires ou aux locataires d'établissements commerciaux, d'affaires et de réunion non soumis à une obligation légale en matière d'accessibilité afin qu'ils puissent améliorer l'accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite. Les travaux admissibles sont ceux qui facilitent l'accès à l'établissement, ceux qui favorisent un parcours sans obstacle à l'intérieur de l'établissement et ceux qui facilitent l'utilisation de la salle de toilette destinée à la clientèle.

Information : Programmes d'habitation, veuillez contacter Mme Émilie Côté-Bergeron, agente administrative à l'évaluation et aux services techniques à la MRC de La Côte-de-Beaupré : reception@mrccotedebeaupre.qc.ca, 418-824-3420 poste 242.

DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Depuis septembre 2022, la MRC de La Côte-de-Beaupré a créé un poste de conseiller en développement social et affirme son rôle pour notamment :

- Améliorer la qualité de vie des citoyens;
- Réaliser le suivi de la mise en œuvre du plan d'action 2020-2022 de la Politique de la famille et des aînés et coordonner les différents travaux d'élaboration de plans, politiques ou toute autre planification de développement social et leur mise en œuvre;
- Représenter la MRC auprès des ministères et organismes en lien avec le développement social;
- S'assurer de la complémentarité et de la cohérence des projets et des initiatives sur le territoire avec les planifications municipales et régionales ;
- Assurer la coordination, la planification (analyses et recommandations) et la mise en œuvre du plan d'action de la démarche intersectorielle **Agir et Vivre ENSEMBLE (AVEC)** ;
- Développer un climat de concertation entre les municipalités, les organismes et les partenaires en lien avec les dossiers de développement social;
- Soutenir les partenaires du milieu dans leurs projets et actions en développement social;

Des politiques et des outils centrés sur le développement social du territoire

Actuellement, la MRC dispose de deux outils de planification qui démontrent sa volonté d'améliorer la qualité de vie de ses citoyens :

Politique familiale et MADA

- Une Politique de la famille et des aînés 2020-2022 reconnue par le ministère de la Famille par laquelle la MRC exprime *« sa volonté d'**offrir un milieu de vie encore mieux adapté aux besoins des familles et des aînés** de la Côte-de-Beaupré »*;

Plan de développement durable

- Un Plan de développement durable 2021-2025 dont la vision comporte un volet social : *« En 2030, la Côte-de-Beaupré offrira et développera des milieux de vie dynamiques et attirants qui offrent une qualité de vie enviable et qui développent pleinement les potentiels du territoire, sur les plans économique, agricole, touristique, culturel, social et environnemental. »*

Bottin des ressources communautaires

En 2021 et 2022, la MRC s'est engagée dans la réalisation, l'actualisation et la diffusion du bottin des ressources communautaires du territoire. Depuis sa création, le bottin a été distribué en plus 15 000 copies sur l'ensemble du territoire donc une copie à l'intérieur de chaque foyer du territoire.
www.mrccotedebeaupre.com/autres/repertoire-des-ressources-communautaires

DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Une démarche pour la communauté coordonnée par la MRC de La Côte-de-Beaupré

Agir et Vivre ENSEMBLE (AVEC) est une démarche de concertation et d'action intersectorielle qui vise l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de la Côte-de-Beaupré. Regroupant près d'une quarantaine d'acteurs de différents secteurs d'activité, la démarche se déploie à l'intérieur de quatre chantiers de travail basés sur des enjeux qui ont été priorisés par les partenaires eux-mêmes.

Jeunesse

Les acteurs du chantier se sont donné plusieurs objectifs ambitieux. Travaillant en cellules de travail, les acteurs agissent ensemble pour assurer la réussite éducative et le développement du plein potentiel de chaque jeune. Voici quelques actions/projets :

- Faciliter et soutenir les transitions scolaires;
- Améliorer la connaissance et l'utilisation des ressources et programmes offerts sur la Côte-de-Beaupré;
- Augmenter et diversifier l'offre d'activités de loisirs et culturelles pour les jeunes;
- Améliorer la connaissance des jeunes envers le marché du travail et travailler avec les employeurs dans un contexte de persévérance scolaire;
- Renforcir les réseaux de soutien de proximité.

Alimentation

Favoriser l'accès à une alimentation saine, abordable et de proximité pour tous dans une perspective d'économie circulaire, c'est l'objectif que se sont les acteurs de ce chantier qui travaillent ensemble sur :

- Le projet de glanage;
- Le déploiement de nouveaux frigos-partages sur le territoire;
- La construction d'un répertoire regroupant l'ensemble des infrastructures collectives de production et transformation alimentaire;
- L'organisation de marchés locaux;
- Le développement d'une programmation d'activités éducatives pour l'ensemble de la population.
- Une meilleure connaissance des besoins de la population est aussi au centre des priorités.

Habitation
Les acteurs du chantier habitation ce sont quant à eux concentrés sur l'accompagnement dans l'implantation d'un service d'aide à la recherche de logement (SARL) qui verra le jour en 2023 via l'Office Municipal d'habitation. C'est aussi au cours de l'année 2023 que sera réalisé un portait de l'habitation pour la Côte-de-Beaupré qui à terme, permettra d'identifier les potentiels et les besoins du milieu en vue de se doter d'une vision commune et d'un plan d'action et ainsi que de mettre les bases d'un éventuel projet de construction de logements abordables notamment.

Mobilité durable et accessibilité des services
Pour ce chantier, une réflexion plus globale a été réalisée dans la dernière année puisqu'il avait été d'abord convenu de l'aborder à même les autres chantiers de la démarche. C'est toutefois, à la demande d'acteurs de la communauté, très préoccupés par la mobilité des jeunes et des aînés, entre autres, que le chantier a été relancé en décembre 2022. Les acteurs souhaitent travailler à la mise en place d'une mobilité efficace, sécuritaire, pérenne, équitable et intégrée dans notre communauté. Un plan d'action et une mobilisation d'acteurs est en cours.

Comment m'impliquer en tant que citoyen ?
La participation citoyenne étant au cœur des principes de la démarche, une vaste consultation citoyenne se déroulera au cours de l'année 2023. L'ensemble des citoyens du territoire seront invités à s'exprimer via différentes consultations en partageant leurs connaissances, leur expertise et leur expérience du territoire. Cette consultation influencera assurément les suites de la démarche et les actions à prioriser. En parallèle de cette consultation, les citoyens seront informés en continu des actions, projets et opportunités d'engagement et ils seront aussi appelés à s'engager dans différents projets issus des chantiers. Finalement, l'équipe de travail est là pour offrir du soutien à des citoyens ou des groupes qui auraient envie de développer des projets pour la communauté.

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

La MRC assure l'ensemble des activités (planification, organisation, promotion, travail de recherche et d'analyse, suivi d'études, représentation, etc.) relatives à l'élaboration et au suivi du Plan de gestion des matières résiduelles. Elle a aussi compétence à l'égard de la cueillette, du transport et du traitement des matières recyclables et organiques.

Collecte des matières recyclables

La MRC offre à sa population un service de collecte des matières recyclables.

- **Bac de récupération :** La MRC fournit gratuitement un bac bleu à ses résidents. Pour vous procurer un bac de récupération, veuillez compléter le formulaire en ligne dans la rubrique Services aux citoyens du site Internet de la MRC ou contacter la MRC au gmr@mrccotedebeaupre.qc.ca ou au 418 824-3420 au poste 234. Formulaire de demande en ligne - Bac de récupération.

- **Calendrier de collecte :** Un calendrier est distribué en début d'année à chaque unité de logement. Celui-ci précise, pour chaque municipalité, les jours de collecte des matières recyclables, des résidus verts, des ordures ménagères et des encombrants (monstres), de même que l'horaire d'ouverture des écocentres municipaux. Vous pouvez consulter le calendrier des collectes de votre municipalité dans la rubrique Services aux citoyens du site Internet de la MRC. Calendrier des collectes.

Quelques consignes :

- Les matières recyclables doivent être déposées pêle-mêle (ne pas les mettre dans des sacs).
- Les contenants doivent être rincés par mesure d'hygiène.
- Les boîtes en carton doivent être défaites.
- Les circulaires doivent être retirées de leur sac en plastique.
- Les sacs et pellicules en plastique doivent être regroupés dans un sac noué.
- Les matières déposées à côté des bacs ne seront pas collectées.
- Lien internet : Matières acceptées dans le bac de récupération ;

Les matières recyclables collectées dans les bacs de récupération sont acheminées au Centre de tri de la Ville de Québec, l'un des plus performants au Québec, où elles sont triées, mises en ballot et par la suite vendues à des recycleurs de papier, de carton, de verre, de plastiques et de métaux.

Pour en connaître davantage sur les matières recyclables récupérées dans le bac de récupération et aux écocentres municipaux, veuillez consulter le **Guide du tri** de la MRC disponible dans la rubrique Services et Programmes / Matières résiduelles du site internet de la MRC (www.mrccotedebeaupre.com). lien internet : Guide du tri

Matières acceptées dans le bac de récupération :

Papier	Journaux, circulaires, magazines, livres, papiers de bureau, papier déchiqueté dans un sac noué	
Carton	Boîtes et emballages en carton, boîtes d'œufs, contenants de lait et de jus	
Bouteilles et contenants en plastique	Bouteilles et contenants vides de produits alimentaires, de produits nettoyants et de boissons portant un symbole : 1 2 3 4 5 6 7 Sacs et pellicules en plastique dans un sac noué, barquettes et verres en styromousse alimentaire	
Bouteilles et contenants en verre	Bouteilles et contenants alimentaires en verre	
Bouteilles et contenants en métal ou en aluminium	Boîtes de conserve, cannettes, assiettes, papiers et autres contenants en aluminium	

Collecte des ordures, des encombrants (monstres) et des résidus verts

Les municipalités offrent le service de collecte des ordures ménagères et des encombrants (monstres). Pour connaître les dates de collecte des ordures ménagères, des encombrants (monstres) et des résidus verts, veuillez consulter le calendrier des collectes de votre municipalité dans la rubrique Services aux citoyens du site Internet de la MRC.

Récupération des appareils de réfrigération et de climatisation contenant des halocarbures

Bonne nouvelle! Les 6 écocentres municipaux de la Côte-de-Beaupré sont des points de dépôt reconnus par l'organisme GoRecycle qui récupère et recycle les appareils de réfrigération et de climatisation en fin de vie, tels que : Réfrigérateurs - Congélateurs - Celliers et refroidisseurs à vin - Distributeurs d'eau - Climatiseurs mobiles ou de fenêtres – Déshumidificateurs.

Équipement réfrigéré récupéré = 1 tonne de gaz à effet de serre (GES) évitée. En apportant votre appareil réfrigérant à votre écocentre municipal, vous vous assurez que les gaz qu'il contient soient traités de manière sécuritaire et vous contribuez à la lutte contre les changements climatiques.

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Collecte des résidus alimentaires

Comme notre voisine, la Ville de Québec, la collecte des résidus alimentaires sera déployée prochainement dans l'ensemble des municipalités de la Côte-de-Beaupré.

Le déploiement sera similaire à ce qui se fait à la Ville de Québec et les résidus alimentaires collectés seront traités au Centre de biométhanisation de la Ville de Québec, comme le prévoit l'entente intermunicipale signée en 2019. Surveillez les informations à venir !
lien internet : Collecte résidus alimentaires.

Écocentre

Le territoire de la Côte-de-Beaupré regroupe 6 écocentres municipaux. Ces écocentres permettent aux citoyens de se départir d'objets et de résidus encombrants qui ne sont pas acceptés dans le bac de récupération.

Matières acceptées par les écocentres municipaux :

Matériaux de construction	bois, gypse, bardeaux, porte, fenêtre, brique, béton, asphalte	
Métaux ferreux et non ferreux	fer, tôle, corde à linge, aluminium, cuivre	
Résidus domestiques dangereux	piles, batteries, peinture, huile usée, ampoule fluocompacte, tubes fluorescents, bonbonne de propane	
Résidus verts	branches, souche, arbuste, feuilles, résidus de jardinage	
Petits appareils électriques et saisonniers	grille-pain, cafetière, four à micro-ondes, tondeuse, scie mécanique, souffleuse, taille-bordure	
Matériel électronique et informatique	ordinateur, écran, imprimante, téléviseur, téléphone	
Gros rebuts	laveuse, sécheuse, cuisinière, barbecue, meuble, matelas, tapis	
Autres	pneus usés, bâche, toile de piscine	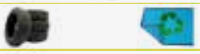

Adresses des 6 écocentres municipaux de la MRC :

Pour connaître les heures d'ouverture de votre écocentre, veuillez consulter le site Internet de votre municipalité.

Écocentre de Boischatel 345, rue des Saphirs Boischatel www.boischatel.ca	**Écocentre de Château Richer et de Sainte-Anne-de-Beaupré** 30, côte de la Chapelle Château-Richer www.chateaurichер.qc.ca www.sainteannedebeaupre.com
Écocentre de Beaupré et de Saint-Joachim 10, rue Industrielle Beaupré www.villedebeaupre.com www.saintjoachim.qc.ca	**Écocentre de Saint-Tite-des-Caps** 374, avenue Royale Saint-Tite-des-Caps www.sainttitedescaps.com
Écocentre de L'Ange-Gardien 775, chemin Lucien-Lefrançois L'Ange-Gardien www.langegardien.qc.ca	**Écocentre de Saint-Ferréol-les-Neiges** 4054, avenue Royale Saint-Ferréol-les-Neiges www.saintferreollesneiges.qc.ca

Les matières recyclables et valorisables récupérées dans les écocentres municipaux sont acheminées chez des recycleurs et à un centre de tri de matériaux secs pour être triées et par la suite recyclées ou valorisées. Plus de 80 % des matières qui sont acheminée aux écocentres sont recyclées ou valorisées.

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Organismes de réemploi

Vêtements et articles de maison usagés : Pour donner une seconde vie à vos vêtements et articles d'utilité courante en bon état, 3 organismes de réemploi sont présents sur le territoire de la Côte-de-Beaupré.

DONNER EN EXCELLENT ÉTAT : Vêtements et chaussures - Jouets – Meubles - Livres - Articles de cuisine - Articles de sport - Petits appareils ménagers - Accessoires décoratifs.

La Friperie de la Côte
11 186, avenue Royale, Beaupré
418 702-0732 - Facebook.com/Friperie-de-la-Côte

Les Trouvailles
Sous-sol de l'église de L'Ange-Gardien
6357, avenue Royale, L'Ange-Gardien
Ouvert le jeudi de 18 h 30 à 20 h 30

Espace Troc'Don
À côté du presbytère de Saint-Ferréol-les-Neiges
Facebook.com/espacetrocdon

Information : Gestion des matières résiduelles, veuillez contacter Mme Marie-Andrée St-Pierre, conseillère en gestion des matières résiduelles de la MRC de La Côte-de-Beaupré : gmr@mrccotedebeaupre.qc.ca, 418 824-3420 poste 234.

SÉCURITÉ INCENDIE

La MRC

- Assure la mise à jour et le suivi du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie et supporte les municipalités dans la réalisation du plan de mise en œuvre ;
- Accompagne les services de sécurité incendie dans la réalisation de leurs activités de formation et elle coordonne la mise en place de divers programmes ;
- Compile et analyse les statistiques relatives aux inspections de prévention réalisées ainsi qu'aux rapports incendie produits par les services de sécurité incendie du territoire, en vue de fournir des recommandations et de produire un rapport annuel au ministère de la Sécurité publique ;
- Prépare et anime les rencontres avec les différents comités reliés à la sécurité incendie.

Les services de sécurité incendie présents sur le territoire de la MRC

Service de sécurité incendie	Numéro de la caserne	Adresse
Beaupré[1]	1	11170, rue Beauregard
L'Ange-Gardien[2]	2	9, rue de la Mairie
Boischatel[2]	5	105, chemin des Mas
Château-Richer	3	8006, avenue Royale
Sainte-Anne-de-Beaupré	4	9879, boulevard Sainte-Anne
Saint-Ferréol-les-Neiges	7	14, rue des Lupins
Saint-Tite-des-Caps	8	1, rue Leclerc

[1] *Le service de sécurité incendie de la Ville de Beaupré dessert aussi la municipalité de Saint-Joachim (entente intermunicipale)*

[2] *Entente intermunicipale entre les municipalités de Boischatel et de L'Ange-Gardien en matière de sécurité incendie*

Crédit photo : MRC

SÉCURITÉ INCENDIE

Schéma de couverture de risques en incendie

Suite à l'adoption en 2000 de la *Loi sur la sécurité incendie* par le gouvernement du Québec et à la publication en 2001 des orientations ministérielles en matière de sécurité incendie par le ministère de la Sécurité publique :

- La MRC a adopté:
  - En novembre 2011 son schéma de couverture de risques. Ce document fixe, pour le territoire de la MRC, des objectifs de protection et les actions requises pour les atteindre;
  - En avril 2018 la MRC a procédé à la révision de son schéma (2018-2023) tel que requis par le ministère de la Sécurité publique.
  - En 2023 la MRC débute une nouvelle révision de son schéma de couverture de risques en incendie.
- Les municipalités constituantes de la MRC ont adopté leur plan de mise en œuvre. Les services de sécurité incendie (SSI) de chaque municipalité sont donc outillés pour réaliser les actions prévues au schéma révisé de couverture de risques.

Services d'urgence en milieu isolé

Sept municipalités de la Côte-de-Beaupré (Boischatel, L'Ange-Gardien, Château-Richer, Beaupré, Saint-Ferréol-les-Neiges, Saint-Joachim et Saint-Tite-des-Caps) ont signé, en juillet 2019, une entente commune intermunicipale pour les services d'urgence en milieu isolé.

La MRC a, tel que requis par le MSP, élaboré un plan local d'intervention d'urgence (PLIU) pour l'ensemble de son territoire. Lors de la réception d'un appel d'urgence via un centre d'appels (9-1-1) requérant les services de sauvetage hors route, le service de sécurité incendie de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges ou de la municipalité de Boischatel déploiera, en fonction des protocoles et des territoires établis, une équipe composée de de 4 à 6 pompiers. Cette équipe sera déployée sur les lieux demandés avec les équipements suivants appartenant à la MRC : un véhicule côte à côte équipé pour le transport médical ainsi que les équipements médicaux nécessaires.

Crédit photo : Sonia Benameur

Le service de sécurité incendie de la municipalité de Boischatel couvre la totalité des territoires des municipalités de Boischatel, L'Ange-Gardien, Château-Richer ainsi que les propriétés du Séminaire sur le TNO Lac-Jacques-Cartier.

Le service de sécurité incendie de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges couvre la totalité des territoires des municipalités de Saint-Ferréol-les-Neiges, Saint-Joachim, Saint-Tite-des-Caps, de la Ville de Beaupré, du TNO Sault-au-Cochon ainsi que les propriétés du Séminaire de Québec du TNO Lac-Jacques Cartier situées au Nord des municipalités de Saint-Ferréol-les-Neiges, de Saint-Tite-des-Caps et de la Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré

Planiprêt
Cabinet en courtage hypothécaire

SERVICES GRATUITS

- Préautorisation
- Premier achat
- Refinancement
- Renouvellement
- Travailleur autonome
- Garantie de taux
- Multilogement
- Consolidation de dettes
- Transfert hypothécaire

Membre du Club Excellence
Planiprêt depuis 2020

CLUB EXCELLENCE

Philippe Gauvin
Courtier hypothécaire
418 440-6614 | 866 694-8359
pgauvin@planipret.com
www.planipret.com
725, boulevard Lebourgneuf, suite 404-B
Québec, Québec, G2J 0C4

PLUS DE 150 COMBINAISONS HYPOTHÉCAIRES

Desjardins
Financière First National
TD Canada Trust
Banque Manuvie
Banque Scotia
MCAP
Banque Nationale

SÉCURITÉ INCENDIE

Prévention

Six services de sécurité incendie, composés de pompiers qualifiés, sont présents sur le territoire de la Côte-de-Beaupré afin d'assurer votre sécurité. L'éducation et la prévention sont au cœur de leurs actions.

Ils sont en mesure de répondre à vos questions et vous donner quelques conseils de prévention pour réduire le nombre d'incendies et ainsi diminuer les pertes de vies, les blessures et les dommages matériels, sur les sujets suivants notamment :

- Cendres chaudes : Comment s'en débarrasser ?
- Avertisseurs de fumée : Où et comment les installer et les entretenir ?
- Monoxyde de carbone : Comment prévenir les intoxications ? Comment choisir, installer et entretenir les avertisseurs de monoxyde de carbone ?
- Extincteur portatif : Comment le choisir, l'installer, l'entretenir et l'utiliser ?
- Chauffage au bois : Que faire avant la première flambée ? Comment utiliser le foyer de façon sécuritaire ? Pourquoi ramoner ? Comment dénicher un ramoneur compétent ? Quels sont les avantages de ramoner au printemps ? Qu'est-ce que le créosote ?

⚠ **Rendez-vous à l'adresse suivante pour davantage de conseils de prévention : www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-incendie/prevenir-incendie/capsule-prevention.html (rubrique : prévenir un incendie)**

Entente intermunicipale pour les services de sauvetage d'urgence en milieu isolé sur le TNO Lac-Jacques-Cartier

La MRC de La Côte-de-Beaupré a signé en octobre 2020 une entente avec la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury. Cette entente vise à permettre à cette dernière de prêter secours pour le sauvetage d'urgence en milieu isolé sur le TNO Lac-Jacques-Cartier qui fait partie de la MRC. Ladite entente encadre le mode de fonctionnement et les frais reliés à ces opérations de sauvetage.

Information : Sécurité incendie, veuillez contacter M. Christian Paré, Coordonnateur à la sécurité publique de la MRC de La Côte-de-Beaupré : securiteincendie@mrccotedebeaupre.qc.ca.

COUR MUNICIPALE

Un service de justice de proximité

La Cour municipale commune est un service de justice de proximité traitant les constats d'infraction émis sur tout le territoire des MRC de La Côte-de-Beaupré, de l'Île d'Orléans et de Charlevoix

En matière pénale, les constats sont émis par la Sûreté du Québec en vertu du Code de la sécurité routière, de la Loi sur les véhicules hors routes et des règlement municipaux. Les inspecteurs municipaux peuvent aussi procéder à l'émission de constat d'infraction en vertu de la règlementation municipale notamment mais non limitativement en matière de zonage, nuisances, permis et certificats etc.

La Cour municipale traite aussi tous les constats d'infraction liés au Code de la sécurité routière émis au nom du directeur des poursuites criminelles et pénales, à l'exception des constats émis sur autoroutes et par les photos-radars, qui eux sont traités par le Bureau des infractions et amendes.. En matière civile, elle entend principalement les recours en recouvrement de taxes municipales.

Constats-Express : un service en ligne pour payer et contester les constats d'infraction

La Cour municipale commune offre un service de paiement et de contestation de constats d'infraction en ligne qui présente plusieurs avantages :

- Service accessible 24h sur 24 et 7 jours sur 7,
- Temps et déplacements épargnés,
- Accès au montant exact à payer,
- Paiement sans délai de traitement,
- Aucuns frais d'envoi postal,
- Mise à jour des données instantanées,
- Confirmation de transaction ou de réception du plaidoyer reçue par courriel,
- Reçu du paiement disponible pour impression.

Pour effectuer un paiement en ligne, le numéro de constat d'infraction est indispensable (et non le numéro de cause). Le paiement complet par dossier sera exigé et des frais administratifs de 5 $, liés à l'utilisation du service, s'appliqueront à chaque transaction.

COUR MUNICIPALE

À noter que d'autres modes de paiement aussi sont disponibles :

- **En ligne :** Accès D Desjardins, Solutions bancaires, Banque Nationale ou BLC direct Banque Laurentienne,
- **Par la poste :** chèque, mandat-poste ou mandat-bancaire à l'ordre de la Cour municipale commune de la MRC de La Côte-de-Beaupré,
- **En personne :** 3, rue de la Seigneurie à Château-Richer (argent, débit, Visa ou MasterCard).

Pour déposer un plaidoyer de non-culpabilité, vous disposez d'un délai de trente (30) jours à compter de la date de signification du constat d'infraction. Notez que pour accéder à la contestation en ligne, votre numéro de constat (et non le numéro de cause) et la date d'infraction sont indispensables. Les champs obligatoires à compléter correspondent à vos coordonnées complètes. Les champs facultatifs sont les suivants :

- Préférence pour le procès (après-midi ou soirée) ;
- Nom de votre avocat (sìl y a lieu) ;
- Joindre des documents à votre plaidoyer;
- Explications relatives à votre dossier.

Le service en ligne Constats-Express est accessible par le site Internet de la MRC de La Côte-de-Beaupré (www.mrccotedebeaupre.com) ou par le site Internet www.constats-express.com.

Dans le cas de contestation, les auditions se tiennent à la salle du Conseil de la MRC de La Côte-de-Beaupré pour les infractions commises sur son territoire et celui de l'Ile d'Orléans. Quant aux infractions commises sur le territoire de la MRC de Charlevoix, les auditions se déroulent à Baie St-Paul.

Pour plus d'informations sur un constat d'infraction, contactez la Cour municipale par courriel : courmunicipale@mrccotedebeaupre.qc.ca, 418 824-3444 option 1.

SÛRETÉ DU QUÉBEC

Mot du responsable de poste

À titre de responsable du poste de la MRC de La Côte-de-Beaupré, j'ai le plaisir de participer, pour une seconde édition, à la publication du Guide du citoyen pour le territoire.

Les policiers de la MRC et moi-même travaillons quotidiennement afin de permettre à tous les citoyens de jouir d'un milieu de vie agréable et d'un réseau routier sécuritaire.

Pour ce faire, des priorités d'action spécifiques pour la MRC de La Côte-de-Beaupré ont été déterminées, en collaboration avec les membres du Comité de sécurité publique de la MRC. Ainsi, les policiers peuvent concentrer leur travail sur les enjeux qui vous touchent et vous interpellent.

Les pages qui suivent présentent des renseignements utiles pour les citoyens de la MRC et quelques-unes des activités réalisées par nos membres.

Sachez que les policiers et les employés civils de la Sûreté du Québec demeurent en tout temps disponibles pour répondre à vos interrogations et vous conseiller lors de situations particulières.

Au plaisir de vous rencontrer et bonne lecture !

Sergent Frédérick Gauvin
Responsable de poste de la MRC de La Côte-de-Beaupré

Mise en garde
La participation et la responsabilité de la Sûreté du Québec à l'égard de ce document sont limitées à la présente section (pages 62 à 70). Les informations inscrites ont été validées en juin 2023.

Description du territoire

Le poste de la Sûreté du Québec de la MRC de La Côte-de-Beaupré est situé au 9500, boulevard Sainte-Anne à Sainte-Anne-de-Beaupré. Policiers patrouilleurs, enquêteurs et employés civils assurent un service sept jours sur sept, 365 jours par année. Ils desservent 9 municipalités et 2 territoires non organisés, soit une population de plus de 31 000 personnes sur un territoire d'une superficie en terre ferme de 4 850,97 km².

Pour nous joindre

En cas d'urgence, veuillez composer immédiatement le **911**. Lors d'interruptions du service téléphonique, les répondants disposent des données de la personne qui appelle.

Si vous vous trouvez dans une municipalité qui n'est pas desservie par le **911**, veuillez composer le **310-4141** ou ***4141** sur votre cellulaire.

S'il s'agit d'une demande administrative ou d'une demande d'information ou pour joindre un policier en particulier, vous devez composer le numéro de téléphone du poste de la MRC de La Côte-de-Beaupré, soit le **418 827-4545**, entre 8 h 30 et 16 h 30.

Pour obtenir des informations d'ordre général, vous pouvez consulter le site Internet de la Sûreté du Québec à l'adresse suivante : www.sq.gouv.qc.ca/.

Description du Centre de services de la MRC

Afin de favoriser l'entraide entre les MRC, de partager l'expertise des ressources et de mettre en commun la gestion administrative des postes, la Sûreté du Québec a mis en place des centres de services offrant du soutien à plus d'une MRC d'une même région.

- Le poste de la MRC de La Côte-de-Beaupré fait partie du Centre de services MRC de Sainte-Anne-de-Beaupré.
- L'équipe de gestion et de soutien administratif est partagée avec les MRC de L'île d'Orléans, Charlevoix et Charlevoix-Est.
- L'équipe de gestion du CSMRC de Sainte-Anne-de-Beaupré est composée d'un directeur au grade de capitaine et d'un officier aux opérations au grade de lieutenant, et est soutenue par du personnel civil.

SÛRETÉ DU QUÉBEC

Le Comité de sécurité publique et les priorités locales

Le Comité de sécurité publique (CSP) a pour mission d'associer les élus municipaux au maintien d'un milieu de vie sécuritaire, d'assurer le suivi des services policiers offerts par la Sûreté du Québec et de créer un lien de communication privilégié entre la Sûreté du Québec et la clientèle desservie.

Le CSP de la MRC de La Côte-de-Beaupré est formé des maires de quatre municipalités, dont un est président du CSP, du responsable de poste et du directeur du Centre de services. Le comité se réunit tous les deux mois afin d'effectuer le suivi des activités policières. Chaque année, il met à jour les priorités d'action qui orientent le travail policier en fonction des besoins et de la volonté du milieu. Le comité a établi les priorités suivantes pour l'année 2023-2024 :

- Intervenir dans les causes de vitesse sur les artères municipales
- Intervenir dans les zones scolaires
- Rencontre avec les acteurs-clés dans le cadre du programme de parrainage

Une police près de la communauté

Partenaire en prévention de la criminalité

La Sûreté du Québec est connue et reconnue pour sa capacité d'intervention préventive face aux enjeux de criminalité contemporains, tels que les dangers que représentent la fonction de géolocalisation pour les victimes de violence entre partenaires intimes ou encore le partage d'images à caractère sexuel entre jeunes.

Le travail de partenariat et la mobilisation de patrouilleurs, de policiers jeunesse et de policiers dédiés aux relations avec la communauté (par exemple : auprès des aînés, des commerçants, des communautés autochtones et culturelles) permettent à la Sûreté du Québec d'agir de façon proactive. Ce travail en amont se réalise en allant à la rencontre des citoyens pour les informer et les sensibiliser aux stratagèmes en cours, en plus de les outiller pour assurer au mieux leur sécurité.

Que ce soit en matière de fraudes, de cybercriminalité, d'intimidation, de violence, de maltraitance ou de vol, le site Internet de la Sûreté présente toute une gamme d'outils, de conseils, de guides et de références mis à la disposition des citoyens. Il peut être consulté à l'adresse **www.sq.gouv.qc.ca/services/prevention**.

Parrainage

Le poste de la MRC de La Côte-de-Beaupré a mis en place un programme de parrainage dans les municipalités qu'ils dessert. Ce programme consiste à renforcer les liens entre le corps policier et les citoyens ainsi que leurs représentants en permettant à la Sûreté d'enrichir son réseau d'échange d'informations, d'offrir une meilleure accessibilité aux services et de faciliter les interventions policières en vue d'une résolution de problèmes locaux. Ces liens favorisent la connaissance des attentes et des besoins de la population.

Les policiers mettent tout en œuvre pour assurer un service accessible et de qualité. Les citoyens ont la possibilité de joindre en tout temps un policier pour obtenir les services ou l'information nécessaire.

SÛRETÉ DU QUÉBEC

Gendarmerie

Les policiers de la Sûreté du Québec assurent une présence familière sur le territoire. Ils patrouillent dans les rues, sur les routes, en voiture, à pied, à vélo et parfois même à cheval, afin de veiller au respect des règlements municipaux relatifs au maintien de la paix, de l'ordre et de la sécurité publique. Ils interviennent quotidiennement pour aider les citoyens aux prises avec différents problèmes.

L'été, la participation des cadets vient appuyer le travail des policiers auprès de la population de la MRC de La Côte-de-Beaupré, en assurant une présence supplémentaire à pied ou à vélo et en effectuant des activités de surveillance et de prévention lors d'événements, notamment durant les festival..

Volet récréotouristique

En fonction des périodes de l'année, les policiers du poste de la MRC de La Côte-de-Beaupré patrouillent dans les sentiers de quad ou de motoneige en vue d'appliquer la règlementation correspondant à chaque type de véhicule. Ces interventions visent la sécurité dans ces secteurs souvent plus difficiles d'accès. Au cours de leurs patrouilles, les policiers visitent les différents clubs et lieux de rassemblement afin d'y diffuser de l'information de prévention concernant chacune de ces activités.

Enquêtes

Le poste de la MRC de La Côte-de-Beaupré possède une équipe d'enquêteurs travaillant sur l'ensemble du territoire afin de lutter contre le crime. Ainsi, les enquêtes locales réalisées toucheront principalement les crimes contre la propriété, les fraudes, les crimes à caractère sexuel et les disparitions.

Dans les cas graves ou complexes requérant un service spécialisé, les unités d'enquête sur les crimes majeurs, sur les crimes contre la personne ou sur les crimes économiques pourront rapidement soutenir les équipes d'enquêtes locales.

Mesures d'urgence et services spécialisés

En vertu de son statut de police nationale, la Sûreté du Québec veille au rétablissement et au maintien de l'ordre lors d'événements d'envergure provinciale, dirige les opérations de recherche et de sauvetage lors de sinistres, remplit des missions héliportées et dispose de maîtres de chiens, de plongeurs et de techniciens en explosifs.

Elle offre tout un éventail de services spécialisés dont la cueillette et l'analyse de renseignements criminels, la sécurité de l'Assemblée nationale et la protection des personnalités, la surveillance technologique, les interventions lors de prises d'otages, l'analyse du comportement lors de crimes en série, la réalisation de portraits-robots, etc

SÛRETÉ DU QUÉBEC

Les questions les plus fréquemment posées

1. **J'aimerais obtenir un rapport concernant l'accident dans lequel j'ai été impliqué. Comment dois-je procéder ?**

Réponse : Les rapports de collision sont acheminés à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), qui en est la propriétaire et qui est responsable de leur diffusion.

Pour obtenir une copie d'un rapport de collision, vous devez d'abord vous assurer d'avoir en main le numéro de dossier du rapport remis par le policier. Vous pouvez aussi communiquer avec votre assureur afin qu'il l'obtienne pour vous ou directement avec la SAAQ en composant le **1 800 361-7620**.

2. **Si je porte plainte à la suite d'un délit (vol, voie de fait, menaces, etc.). Qu'est-ce qui arrivera par la suite ?**

Réponse : Les policiers recueilleront votre version des faits par écrit. Ils feront enquête, prendront des photographies s'il y a lieu, rencontreront les témoins potentiels, recueilleront toutes les preuves possibles et procéderont à l'arrestation du suspect, le cas échéant. Un dossier complet sera rédigé et soumis au Directeur des poursuites criminelles et pénales. Celui-ci en fera l'étude et prendra la décision d'intenter des poursuites criminelles ou non, et ce, en fonction de la preuve recueillie.

Si la preuve est estimée suffisante, des procédures judiciaires seront entamées devant le tribunal. Le prévenu ainsi que vous-même serez convoqués devant la cour, et les témoins seront appelés à témoigner.

3. **J'ai reçu un courriel (ou message téléphonique) que je crois être frauduleux. Qu'est-ce que je peux faire ?**

Réponse : Vous ne devez pas y répondre ni le transférer à vos contacts. Ne donnez jamais de renseignements personnels et n'envoyez jamais d'argent. Si vous croyez avoir reçu un courriel ou un message téléphonique frauduleux, vous pourrez le signaler au Centre antifraude du Canada en composant le **1 888 495-8501** ou en vous rendant à l'adresse Internet suivante : **www.antifraudecentre-centreantifraude.ca**.

4. **Je désire me départir d'une arme à feu. Que dois-je faire ?**

Réponse : Trois options s'offrent à vous. Vous pouvez la céder à un titulaire de permis d'armes à feu valide de la catégorie appropriée, la faire neutraliser par un armurier ou encore la déposer sans frais à votre poste de police. Dans ce dernier cas, un reçu officiel vous sera remis et l'arme sera détruite. Pour obtenir de plus amples informations, communiquez avec le Programme canadien des armes à feu en composant le **1 800 731-4000**.

5. **Une personne de mon entourage est décédée et avait des armes à feu. Que dois-je faire pour me départir de cette arme ?**

Réponse : La plupart du temps, le liquidateur de la succession peut se départir de l'arme à feu d'une personne décédée. Pour ce faire, il dispose des mêmes options qu'un propriétaire d'armes à feu. Pour connaître les conditions applicables à votre situation, vous pouvez joindre le Programme canadien des armes à feu, au **1 800 731-4000**.

6. **J'ai été victime d'une arnaque (vol d'identité, fraude ou avez subi une perte financière). Que puis-je faire ?**

Réponse : Communiquez avec votre institution financière pour l'aviser du vol de vos renseignements personnels. Avisez également la Sûreté du Québec. Vous pouvez aussi joindre Échec au crime au **1 800 711-1800** ou la Centrale de l'information criminelle au **1 800 659-4264**.

7. **Est-il possible de fumer du cannabis dans les lieux publics ?**

Réponse : Il est interdit de consommer ou de vapoter du cannabis dans les lieux publics. Pour en savoir davantage sur ce qui a trait au cannabis, veuillez consulter le site Internet gouvernement du Québec : **www.encadrementcannabis.gouv.qc.ca**

8. **Que faire si je crois avoir été témoin d'une activité illicite ?**

Réponse : Si vous êtes témoin d'une activité qui vous semble illicite, communiquez avec la Sûreté du Québec ou la Centrale de l'information criminelle ou au **1 800 659-4264**.

9. **Comment puis-je immatriculer mon arme à feu ?**

Réponse : Vous devez immatriculer vos armes auprès du Service d'immatriculation des armes à feu du Québec : **https://siaf.gouv.qc.ca/accueil.html**.

10. **Mon enfant clavarde sur le Net avec un individu aux intentions douteuses. Que puis-je faire ?**

Réponse : En premier lieu, parlez à votre enfant. Expliquez-lui les dangers d'Internet. Par la suite, documentez les éléments tel que mentionné dans notre section Cybercriminalité (**https://www.sq.gouv.qc.ca/services/prevention**), et communiquez avec la Sûreté du Québec.

Pour toute autre question, n'hésitez pas à consulter la foire aux questions accessible sur le site Internet de la Sûreté du Québec, à l'adresse suivante : **www.sq.gouv.qc.ca/faq/.**

SÛRETÉ DU QUÉBEC

Service à la clientèle

Commentaires généraux

Vous pouvez communiquer avec le responsable du poste de votre région aux coordonnées indiquées à la section « Pour nous joindre ».

Requête particulière

Pour une requête concernant une situation précise, vous pouvez utiliser le formulaire suivant :

- « Requête d'un citoyen ou d'un intervenant municipal » situé dans la section « Nous joindre – par Internet »: www.sq.gouv.qc.ca/nous-joindre/.
  Vous y accéderez en sélectionnant « @Sécurité routière, événement, règlement municipal » à partir du menu déroulant.

Déontologie

Vous n'êtes pas satisfait du service que vous avez reçu et vous voulez porter plainte ? Vous pouvez communiquer avec le responsable de poste de votre région ou avec le Commissaire à la déontologie policière du Québec :

- **Internet** : https://deontologie-policiere.gouv.qc.ca/
- **Courriel :** deontologie-policiere.quebec@msp.gouv.qc.ca
- **Téléphone** : 1 877 237-7897.

SANCTUAIRE-SHRINE
SAINTE-ANNE
DE-BEAUPRÉ

SANCTUAIRE
SAINTE-ANNE-DE-BEAUPRÉ
Le plus ancien lieu de pèlerinage
en Amérique du Nord.

418 827-3781
10018, avenue Royale
Sainte-Anne-de-Beaupré
www.sanctuairesainteanne.org

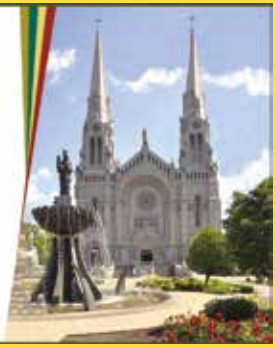

DEUX ÉPICIERS À VOTRE SERVICE PARTOUT SUR LA CÔTE

Produits locaux
Produits biologiques
Produits exclusifs
Deux épiciers impliqués
au cœur de la communauté

IGA des Sources
418 822-0123
5114, avenue Royale
Boischatel

IGA extra
Boucherie Chouinard et Fils
418 827-5569
10505, boul. Sainte-Anne
Sainte-Anne-de-Beaupré

Jean Coutu

Marie Blais-Giroux &
Cynthia Champagne

418 827-3714
10459, boulevard Sainte-Anne
Sainte-Anne-de-Beaupré

CJ PNEUS ET MÉCANIQUE

- VENTE/ACHAT PNEUS NEUFS ET USAGÉS
- FREINS ET SUSPENSION
- MÉCANIQUE GÉNÉRALE

7640, boul. Ste-Anne, Château-Richer
418 824-3608

Rénovation M.B.
ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

TRAVAILLER AVEC NOUS C'EST TRAVAILLER EN TOUTE CONFIANCE!

DEPUIS 1995
418.827.5474
www.renovationmb.ca
martin@renovationmb.ca
11120, boul. Ste-Anne, Beaupré G0A 1E0

RÉSIDENTIEL | COMMERCIAL | SINISTRE 24H/24

CLINIQUE DENTAIRE
CÔTE-DE-BEAUPRÉ

581 540-0058
418 563-1991
info@cdcotedebeaupre.ca
www.cdcotedebeaupre.ca

DENTUROLOGISTE
Dany Bertrand, d.d

9745, boul. Sainte-Anne, local 202, Sainte-Anne-de-Beaupré @CliniqueDentaireCoteDeBeaupre

CHEZ MiaWoof

Boutique en ligne
animaleriechezmiawoof.com

LA place à visiter
pour vos p'tits amours

- Nourriture
- Accessoires
- Jouets
- Santé et hygiène
- Produits en vrac
- Toilettage
- Et bien plus encore!

418 827-2423
10705, boul. Sainte-Anne
Sainte-Anne-de-Beaupré